

**FRANÇAIS DU MONDE**

Le magazine de l'association Français du monde - ADFE

# NATIONALITÉ(S) et identités plurielles

Vivre entre cultures

La binationalité est une richesse  
Entretien  
**Azouz Begag**

Ce qui préoccupe 22 588  
Français de l'étranger  
**Baromètre Français du monde**

Célébration de la langue française ouverte  
aux Français de l'étranger  
**Le Prix Florian**



N°213

Novembre 2024

AFMTELETHON

BÂTIR LES TRAITEMENTS  
COMBATTRE LA MALADIE



LA RECHERCHE  
A SAUVÉ MES FILLES  
MAIS IL RESTE TANT  
DE MALADIES À BATTRE.

061 - Credit photo: Mathieu Geron / Oly - AFM2024

france.tv

29-30 NOV.  
2024

Faites un don



telethon.fr  
3637 service gratuit  
+ prix appel



# ÉDITO

Chères lectrices, chers lecteurs,

Les Français établis à l'étranger incarnent une richesse souvent méconnue : celle de la binationalité et de la multinationalité. Le dernier Baromètre *Français du Monde* révèle que 40 % d'entre eux possèdent une seconde nationalité, héritée par filiation (31 %) ou acquise après une longue résidence (39 %). Ces chiffres racontent une appartenance multiple, où les racines françaises cohabitent harmonieusement avec des horizons internationaux.

Cette hybridité identitaire est une force. Elle transcende les frontières géographiques et culturelles : 82,6 % des répondants revendiquent un attachement profond à leur nationalité française, tout en s'intégrant activement à leur pays d'accueil. Ces citoyens du monde sont les vecteurs d'un dialogue enrichi entre les nations, véritables passeurs de valeurs universelles.

Le Baromètre met également en évidence les défis auxquels les Français de l'étranger sont confrontés, à l'intersection de préoccupations individuelles et globales. La question de la retraite, qui est une priorité pour près de la moitié des répondants, se croise avec des enjeux mondiaux tels que le climat et l'économie.

Au quotidien, des priorités concrètes émergent : services consulaires, systèmes éducatifs bilingues, et démarches administratives. Près de 58,5 % plébiscitent les filières bilingues pour leurs enfants, tandis que 57 % valorisent l'apprentissage du français. L'attachement à la langue et à la culture françaises, dans un contexte mondialisé, fait de cette diaspora un pont unique entre deux mondes.

L'accès à la santé (84,7 %) et à la retraite française (49,3 %) est central, mais moins d'un expatrié sur deux maîtrise les mécanismes de la Caisse des Français de l'Étranger. Cette lacune appelle des solutions pour mieux accompagner cette population. Sur le plan professionnel, la demande de formation (46,4 %) et de soutien à l'entrepreneuriat (43,4 %) souligne l'urgence d'un cadre favorisant une mobilité durable et inclusive.

Ces enseignements doivent guider nos actions : améliorer l'accès aux services éducatifs, simplifier les démarches administratives, et promouvoir une meilleure information sur les dispositifs sociaux et professionnels. Mais l'enjeu dépasse ces solutions pratiques : il s'agit d'honorer la singularité de ces citoyens qui enrichissent une France ouverte et audacieuse.

À travers leurs trajectoires, c'est une France plurielle qui se dessine, une nation qui conjugue ses traditions et son avenir au rythme du monde. Restons à leurs côtés pour préserver ce lien essentiel, au-delà des distances.

**Le comité de rédaction**  
Français du monde - ADFE

# Sommaire 213.

## • 5 Le dossier

### Nationalité(s)

---

**p.6** La binationalité est une richesse qui crée des ponts entre les pays : Entretien avec Azouz Begag

**p.8** Baromètre Français du monde : qui sont ces répondants et que nous disent-ils ?

**p.13** Brigitte Bastrenta, un équilibre biculturel à San Francisco

**p.14** Pays-Bas : les binationaux doivent choisir leur nationalité

**p.15** Comment vivre sa binationalité dans un pays qui ne la reconnaît pas ?

**p.16** La binationalité est un voyage culturel permanent

**p.18** Christiane Valdi : Entre deux mondes

**p.19** Jean-Philippe Berteau : Mon parcours franco-américain et l'importance des échanges interculturels

**p.20** L'Inde n'accepte pas la double nationalité

**p.22** Une adolescence trinationale

**p.23** Droit du sang, droit du sol

## • 26 Vie associative

**p.26** Les Cafés Citoyens de Français du monde – ADFE : Décryptage des mutations politiques

## • 28 Grand Angle

**p.28** Restaurer le Vivre Ensemble : Rencontre avec une Magistrate éprise de Justice internationale

## • 30 Écologie

**p.30** L'écologie et l'environnement : Un enjeu mondial, une responsabilité politique partagée

## • 33 Fiscalité

**p.33** Double imposition des Françaises et Français de Thaïlande

## • 34 Francophonie

**p.34** Le Prix Florian : Célébration de la fable et de la langue française

## FRANÇAIS DU MONDE

Magazine gratuit de Français du monde - ADFE

61 rue de Lyon, 75012 Paris France  
francais-du-monde.org/magazine  
contact@francais-du-monde.org

**Directeur de la publication** | François Boucher

**Rédactrice en chef** | Vanessa Gondouin-Haustein

**Comité de rédaction** | Kalliopi Ango Ela, Stéphane Arnoux, François Boucher, Annie Michel, Jaime Peypoch, Vincent Roué, François Roussel, Chantal Samuel-David, Catherine Smadja-Froguel

**PAO** | Stéphane Arnoux

# Le dossier **Nationalité(s)** et identités plurielles

Dans un monde en constante redéfinition, où les frontières sont à la fois symboliques et à la fois bien réelles, la plurinationalité émerge comme un enjeu complexe, enrichissant et parfois contradictoire, oscillant entre défi identitaire et opportunité culturelle. En préparant ce numéro originellement consacré à la binationalité, nous avons découvert que beaucoup d'entre nous avaient de fait trois nationalités. Signe de la globalisation de l'humanité, une globalisation positive et porteuse de compréhension entre les peuples ! Ce numéro explore cette réalité complexe, à travers les témoignages de bi-et tri-nationaux qui enrichissent les sociétés où ils vivent, partagent leurs nouvelles expériences avec leurs autres pays tout en naviguant entre appartenances plurielles et législations souvent contraignantes. À travers l'histoire et l'expérience personnelle d'Azouz Begag, ancien ministre et écrivain d'origine franco-algérienne, ce thème prend toute sa profondeur. Begag décrit comment son parcours incarne les défis et la richesse d'une double appartenance, dans un pays où la question de la nationalité est étroitement liée aux traces laissées par la colonisation. À travers ses mots, d'une extrême profondeur, le lecteur découvre la réalité de celles et ceux qui naviguent entre deux mondes, trouvant souvent leur place dans cette fusion identitaire. Ce numéro aborde également des témoignages variés, comme celui de Brigitte Bastrenta, de Christiane Valdi, de Jean-Philippe Berteau ou encore de Bui Son et d'Astrid et Isaura Lupianez qui vivent, pour certains, depuis plus de quarante ans et d'autres y sont nées. Leurs parcours racontent une autre facette de la plurinationalité : leur double ou triple appartenance enrichit leur vision du monde et confère « une ouverture d'esprit et une tolérance beaucoup plus grande », une force permettant de naviguer habilement entre leurs cultures.

La plurinationalité révèle les multiples facettes de nos sociétés modernes. Au-delà des lois et des barrières juridiques, elle est le miroir de notre époque car elle nous invite à repenser les notions d'appartenance et à dépasser les limites imposées par les papiers d'identité. À l'heure de la mondialisation, elle incarne ce lien subtil entre racines et avenir, où chaque culture enrichit l'autre, offrant une vision plus inclusive du monde.

Dossier coordonné par **Vanessa Gondouin-Haustein**

Entretien

## La binationalité est une richesse qui crée des ponts entre les pays

Dans un entretien d'une grande richesse, l'écrivain et ancien ministre **Azouz Begag** revient sur son parcours de binational en France et dresse un portrait sans concession de cette notion en France, encore trop souvent perçue comme une « une menace pour l'identité nationale ». Pour l'ancien ministre de l'Égalité des chances, cette double identité est une force et un héritage qui permettent de construire des passerelles entre les nations.

Crédit photo : Astrid di Crollanza

**Vanessa Gondouin-Haustein : Monsieur Begag, vous avez une histoire à la fois personnelle et complexe à la notion de "binationalité". Que représente pour vous cette double nationalité ?**

**Azouz Begag :** Pour moi, la binationalité est une richesse profonde, un héritage et une force. Né en France de parents algériens, j'ai grandi avec une double appartenance culturelle. Pendant une bonne partie de ma jeunesse, j'ai vécu dans une certaine ambiguïté de nationalité. Né en France, mais d'origine algérienne, je n'avais pas la nationalité française de plein droit, malgré le fait que je sois né ici. À l'époque, j'avais des papiers algériens, et ce n'est qu'à mes 18 ans, à l'âge adulte, que j'ai pu obtenir une carte de résidence en France. Cette double nationalité a donc toujours été pour moi une dualité, et plus encore une trajectoire personnelle que j'ai dû accepter et revendiquer, car elle m'a ouvert un chemin particulier. Au fond, cette double appartenance, cette binationalité, porte en elle-même un lien indissociable entre deux pays. La France et l'Algérie partagent une histoire complexe, souvent conflictuelle en raison de la colonisation. Pour les personnes comme moi, la binationalité nous pousse à embrasser ces deux identités. C'est un ancrage qui permet de créer des ponts entre deux cultures, et d'offrir au monde un exemple de ce que peut être une société riche de ses différences.

**VGH : Pensez-vous que cette double nationalité a**

**influencé votre parcours politique et personnel ?**

**AB :** Oui, elle a certainement marqué mon parcours, d'abord personnel puis professionnel. La binationalité m'a permis d'apporter une perspective unique, et d'offrir une représentation pour des millions de jeunes Français d'origine algérienne. En tant que ministre, j'ai eu la possibilité de montrer qu'il était possible de réussir en France tout en restant attaché à ses origines algériennes. On peut honorer la France sans renier la culture de ses ancêtres. En portant ces deux identités, j'ai appris qu'on pouvait être pleinement citoyen de la République française et, en même temps, assumer ses racines. D'ailleurs, en acceptant cette double appartenance, nous contribuons à apaiser les tensions historiques entre ces deux pays. La binationalité devient alors une passerelle, une manière de réconcilier la France et l'Algérie, d'offrir un modèle de coexistence qui peut dépasser les clivages hérités de l'histoire coloniale. Mon parcours en témoigne, et je crois que d'autres figures emblématiques, comme Zinedine Zidane, montrent bien qu'on peut réussir en tant que Franco-Algérien et porter cette identité fièrement, sans aucun conflit de loyauté.

**VGH : Avez-vous rencontré des obstacles dans votre parcours en tant que binational ?**

**AB :** En effet, la binationalité n'est pas toujours bien comprise ou acceptée, surtout en France. Je me

souviens de moments où j'ai dû faire face à des questions malveillantes ou des remarques racistes. Une anecdote illustre bien cela. Lors de ma campagne aux élections régionales de Lyon, une dame m'a demandé avec sarcasme pourquoi je ne me présentais pas en Algérie. Cela m'a fait sourire, car je venais de servir comme ministre, mais cette question résume un peu l'incompréhension et parfois l'hostilité que l'on peut rencontrer. Elle traduisait ce préjugé qui voudrait qu'un Français d'origine algérienne ne puisse pas participer pleinement à la vie politique française. Pour moi, cette binationalité est complexe parce qu'elle porte les traces d'une « histoire douloureuse » entre la France et l'Algérie. Beaucoup de Franco-Algériens ont le sentiment de vivre entre deux pays, sans pouvoir choisir l'un ou l'autre. Pendant longtemps, nous avons été perçus comme « de passage ». C'est un défi pour notre génération, car nous sommes nés ici, et pourtant, nous nous heurtons souvent à cette question de la légitimité. J'ai moi-même ressenti cette pression. Parfois, on nous demande implicitement de choisir entre nos deux identités. Or, la force de la binationalité, c'est précisément de nous permettre de ne pas avoir à faire ce choix.

**VGH : Vous mentionnez que vos filles partagent également cette double appartenance. Comment perçoivent-elles leur binationalité ?**

**AB :** Mes filles sont binationales, et elles en sont très fières. Elles ont grandi en France, avec une mère française et un père d'origine algérienne. Pour elles, la binationalité est une manière de garder un lien avec leurs racines algériennes, même si elles vivent principalement en France. Elles ont cette envie d'appartenir à ces deux cultures et de préserver l'histoire de leurs grands-parents. Dans notre famille, cette double identité est un état d'esprit, quelque chose de naturel qui ne remet pas en question leur appartenance française. D'ailleurs, elles ont fait les démarches pour obtenir un passeport algérien. C'est aussi une manière de dire qu'elles n'ont pas rompu les ponts avec l'histoire familiale. La binationalité leur offre le sentiment d'une plénitude identitaire. Elles peuvent se sentir chez elles des deux côtés de la Méditerranée, sans renoncer à aucune part de leur héritage.

## Un parcours entre deux nationalités

Azouz Begag évoque avec humour une scène survenue lors d'une campagne politique : une dame lui demande pourquoi il ne se présente pas en Algérie. Ce type de propos met en lumière la complexité de la binationalité pour les Franco-Algériens, issus d'une histoire coloniale de 130 ans qui façonne encore la perception de leur appartenance. « J'étais né en France avant la fin de la guerre, j'étais donc algérien de nationalité », explique Azouz Begag qui, malgré sa naissance sur le sol français, ne possède pas de papiers français. Après l'indépendance de l'Algérie en 1962, la question de la nationalité des enfants d'Algériens nés en France demeure floue. Dans son cas, ses parents, bien qu'habitants un département français (Sétif) à l'époque coloniale, avaient un statut de « citoyen de second rang », n'accédant qu'à un « deuxième collège » électoral, réservé aux non-européens d'Algérie.

À sa majorité, il obtient alors une carte de résidence, mais cela n'effaçait toujours pas les ambiguïtés juridiques. Ce n'est qu'en 1985, au moment de son entrée au CNRS, qu'Azouz Begag demande la réintégration dans la nationalité française, bien que cela ne soit pas requis pour exercer. « Montrer un passeport français simplifiait mes déplacements en tant que fonctionnaire », explique-t-il. Sa démarche ne visait pas à renier ses origines, mais à se faciliter la vie professionnelle dans un contexte où les documents algériens suscitaient incompréhension et suspicion.

**VGH : La binationalité est toutefois perçue par certains comme « une menace pour l'identité nationale ». Comment réagissez-vous à ce type de discours ?**

**AB :** Ce discours, bien que persistant, est erroné. La binationalité n'est pas une menace pour l'identité nationale ; au contraire, elle en est une chance, une ouverture. L'identité française n'est pas figée, elle évolue. Regardez l'équipe de France de football : elle a changé, elle s'est enrichie des origines diverses de ses joueurs. Il y a cent ans, elle ne ressemblait pas à ce qu'elle est aujourd'hui, et pourtant, elle unit les Français. Je pense qu'au lieu de voir la binationalité comme une menace, nous devrions la considérer comme un atout, un moyen d'élargir notre horizon. En tant que binationaux, nous ne sommes pas là pour diviser ou remplacer. Nous apportons nos cultures, nos expériences, et nous enrichissons la France de cette diversité. Ce discours sur l'identité fermée appartient à une époque révolue. La France moderne doit se construire en intégrant cette diversité, en acceptant que l'identité n'est pas un bloc figé, mais un organisme vivant, nourri de ses interactions avec le monde.

**« La binationalité est une opportunité, une invitation à l'ouverture et à la tolérance. »**

**VGH : Quel message souhaiteriez-vous adresser aux personnes qui lisent cet entretien ?**

**AB :** J'aimerais leur dire que la binationalité est une opportunité, c'est une invitation à l'ouverture et à la tolérance. Nous pouvons rester fidèles à nos deux identités, et contribuer positivement à la société qui nous entoure. C'est en acceptant cette diversité que nous pouvons construire un avenir apaisé et en harmonie, où chacun trouve sa place et contribue, à sa manière, à la grandeur de notre pays.



# Baromètre Français du Monde

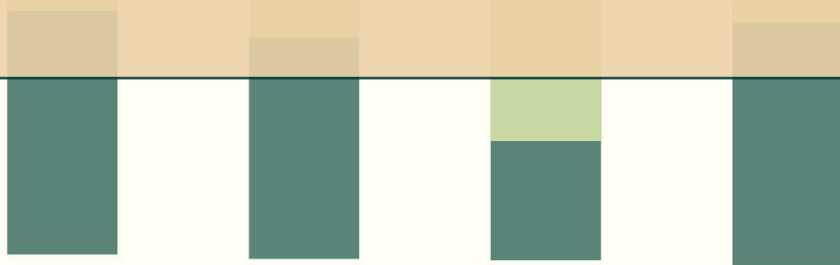


## Qui sont ces répondants et que nous disent-ils ?

Analyse des résultats par **Catherine Smadja-Froguel**,

Membre du Bureau national de Français du monde - ADFE

Le Baromètre *Français du Monde*, initié par l'association Français du monde - ADFE, est une enquête biennale visant à éclairer les conditions de vie des ressortissants français résidant à l'étranger. Réalisée, pour l'édition 2024, avec le soutien de l'EDHEC Junior Études, cette étude analyse les besoins, attentes et difficultés des Français établis hors de France dans des domaines clés tels que l'emploi, l'éducation, la fiscalité et la santé. Avec 22 588 participants en 2024, cette troisième édition met en lumière le lien que ces Français entretiennent avec la France, dans l'espoir de sensibiliser les décideurs à leurs réalités et de contribuer à l'élaboration de politiques publiques adaptées.

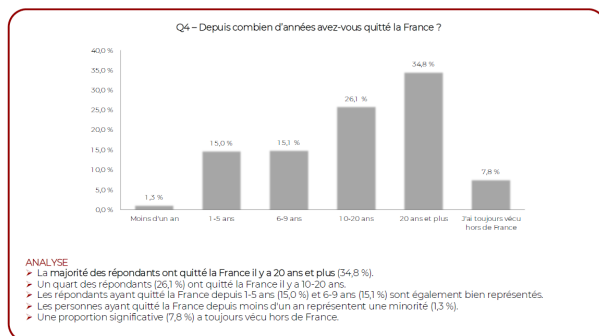




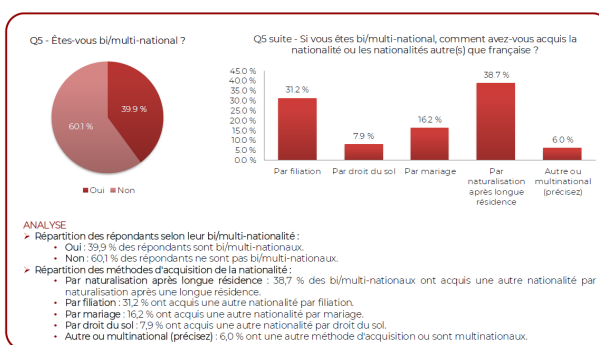


Les pays de vie de notre échantillon sont assez représentatifs de la répartition de la population française à l'étranger, malgré une sous-représentation en Amérique du Sud et en Asie Océanie, sur laquelle nous envisageons de travailler pour les prochains baromètres.

La répartition par âge est représentative de la population adulte (bien évidemment, nous n'avons pas de répondants mineurs, mais également assez peu de 18-25 ans. Nous pourrions réfléchir à un questionnaire spécifique pour les 16-25 ans.)



Plus de la moitié ont quitté la France depuis plus de 10 ans, et 40% sont bi ou multinationaux, la deuxième nationalité étant acquise principalement pour longue résidence (près de 39%) ou par filiation (31%).



Concernant leurs activités, près de 42% sont en contrat local, et près de 20% retraités. 11% sont auto-entrepreneurs/ indépendants.

Le pourcentage des étudiants en voyage international, stagiaires ou volontaires internationaux ne représentent que 2% de nos répondants, sans doute inférieur à la réalité puisque ce ne sont pas les catégories se sentant les plus concernées par les questions d'expatriation.

## Quelles sont leurs préoccupations ?

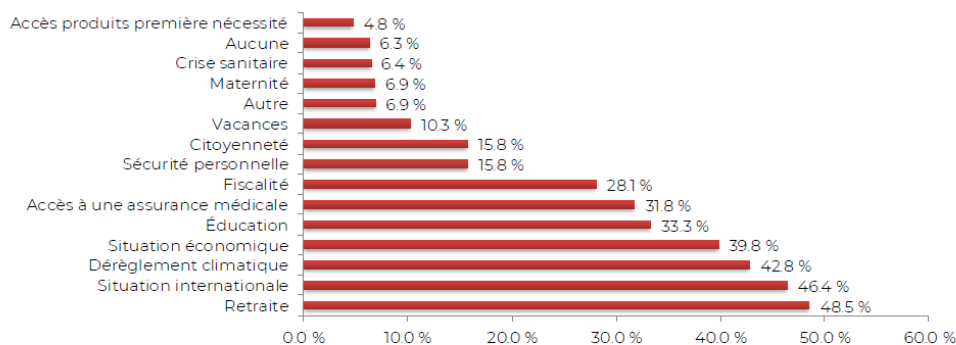
Près d'un répondant sur 2 cite la retraite comme préoccupation, thème qui arrive en tête des préoccupations de nos répondants, reflétant sans doute l'impact disproportionné de la réforme pour les Français de l'étranger, ce dont l'intérêt rencontré par les webinaires organisés par l'association avait également témoigné.

Viennent ensuite les enjeux planétaires que sont la situation internationale, le réchauffement climatique et la situation économique. Si la situation internationale et le réchauffement climatique sont déjà des sujets d'intérêt majeurs pour notre association, que nous devons bien sûr traiter de manière plus importante encore, il serait sans doute utile de nous pencher davantage sur la situation économique, peut être en organisant des débats avec des experts pour donner des grilles d'analyse et explorer, à notre niveau citoyen, des pistes d'action.

Le retour en France n'est envisagé que pour 28,4% des répondants, mais plus d'un sur deux dans ce cas estime avoir besoin d'aide pour sa réinstallation : s'il existe déjà une plateforme d'information pour l'aide au retour, sans doute est-ce un thème qu'il serait utile d'approfondir dans notre association. Nous pourrions y consacrer un magazine et un webinar en 2025.

De manière intéressante, seuls 13,7% des personnes n'envisageant pas un retour en France citent parmi les raisons le fait de ne plus se sentir lié culturellement à la France, une notion que nous pourrions étudier. Un chiffre tout à fait en lien avec la réponse à une autre question qui montre chez 82,6% des répondants un fort attachement à la nationalité française, jugé important ou très important.

Q9 - Quelles préoccupations avez-vous en tant que Français de l'étranger ?



#### ANALYSE

- La retraite (48,5%) est la préoccupation principale des Français de l'étranger, suivie de près par la situation internationale (46,4%) et le dérèglement climatique (42,8%). Ces trois thématiques reflètent des enjeux globaux qui impactent la vie des individus à l'échelle internationale.
- La situation économique (39,8%) et l'éducation (33,3%) arrivent en 4ème et 5ème position, indiquant des préoccupations d'ordre plus matériel et concernant l'avenir des enfants.
- L'accès à une assurance médicale (31,8%) et la fiscalité (28,1%) sont également des sources de préoccupation majeures, reflétant des besoins concrets et des questions de justice sociale.

## Qu'attendent les Français de l'étranger ?

Un appui consulaire en cas de crise d'abord, mais aussi pour leurs démarches administratives, renforçant l'importance du maintien de notre réseau diplomatique et de le doter de moyens suffisants.

Même si les avis sont partagés sur l'importance de la scolarisation dans le réseau, dépendant de la présence d'enfants au foyer, de la qualité perçue des écoles locales et des préférences individuelles, mais aussi tout simplement de la présence ou non d'écoles du réseau à proximité et de leur coût, 58,5 % des répondants jugent importantes ou très importantes les filières bilingues, et 57% des répondants valorisent les cours de français pour leurs enfants.

Des résultats qui montrent bien que notre association doit poursuivre son travail de défense d'un enseignement français/ du français à l'étranger, de qualité et accessible à tous et toutes, sous ses différentes formes.

De même l'accès aux études supérieures en France est perçu comme très important par 65,1 % des répondants. Or, nous savons qu'il est difficile ; de la complexité de Parcoursup pour les jeunes de l'étranger aux difficultés de trouver un logement, (Ah votre garant n'habite pas en France...) , il y a de quoi décourager jeunes et parents les plus entreprenants.

Mais la vie professionnelle, si elle reste une cause majeure de départ ou de maintien à l'étranger, n'est pas toujours simple non plus. Le modèle du salarié expatrié par sa grande entreprise existe toujours mais est devenu très minoritaire ; dans

**« Notre association doit poursuivre son travail de défense d'un enseignement français/du français à l'étranger, de qualité et accessible à tous et toutes, sous ses différentes formes. »**



ces conditions, la recherche d'emploi à l'étranger est importante pour 46,1 % des répondants, la formation professionnelle locale et l'aide à la création d'entreprises le sont respectivement pour 46,4 % et 43,4% de notre échantillon. Si on ajoute le caractère essentiel de la protection des droits du conjoint suiveur, mentionnée par près de 71% de notre échantillon, on voit le besoin significatif de soutien professionnel et de l'aide à l'emploi.

**« Le modèle du salarié expatrié par sa grande entreprise existe toujours mais est devenu très minoritaire »**

Un sujet que Français du monde ne traite sans doute pas assez et sur lequel il conviendra de se pencher en 2025.

Dernier point mais non des moindres, la protection sociale : si cotiser pour la retraite en France tout en travaillant à l'étranger est important pour 49,3 % des répondants, la couverture santé l'est pour 84,7 % des répondants. Dans le même temps, on constate une méconnaissance du système de la Caisse des Français de l'Etranger, qui – si elle n'est certes pas indispensable pour tout le monde, serait extrêmement utile à beaucoup – n'est connue que de moins d'un répondant sur deux. Sans doute serait-il utile de développer notre partenariat avec la CFE !

Autre indication importante du baromètre : l'intérêt porté au droit de vote : le droit de vote à l'élection présidentielle est important ou très important pour 86,1 % des répondants, le vote aux élections européennes, aux élections législatives et aux élections pour les représentants des Français de l'étranger le sont pour 76,2%, 75 % et 71,3% des répondants respectivement. Le droit de vote est ce qui, pour 27,5% des Français.es de l'étranger, matérialise leur appartenance à la nation française.

Q12 - Quelle appréciation attribuez-vous aux éléments suivants ?

	Pas important	Peu important	Moyennement important	Très important	Sans opinion	
Mon attachement à la nationalité française	2.1 %	4.2 %	10.5 %	30.8 %	51.8 %	0.6 %
Scolariser ses enfants dans le réseau d'enseignement français à l'étranger	15.5 %	11.9 %	15.0 %	17.8 %	19.3 %	20.5 %
Scolariser ses enfants dans le dispositif scolaire local	8.7 %	6.9 %	16.6 %	28.0 %	17.6 %	22.2 %
Scolariser ses enfants dans une filière bilingue à l'étranger	5.7 %	4.7 %	11.3 %	27.4 %	31.1 %	19.8 %
Bénéficier de cours de français pour ses enfants dans son pays d'accueil	8.1 %	5.1 %	9.4 %	25.2 %	31.7 %	20.6 %
Avoir un accès facilité aux études supérieures en France	5.2 %	4.2 %	10.1 %	25.2 %	39.9 %	15.4 %
Bénéficier d'un soutien à la recherche d'emploi dans son pays d'accueil	13.2 %	11.3 %	15.5 %	25.5 %	20.6 %	13.9 %
Bénéficier d'une aide à la création d'entreprise et d'un soutien actif des structures françaises à l'étranger	12.2 %	10.3 %	15.9 %	25.1 %	18.3 %	18.3 %
Bénéficier d'une formation professionnelle locale dispensée dans son pays d'accueil	11.4 %	9.6 %	16.2 %	28.6 %	17.8 %	16.5 %
Recevoir un soutien en ligne du consulat pour ses démarches courantes	2.1 %	2.2 %	7.1 %	30.6 %	56.3 %	1.8 %
Pouvoir contacter mon consulat en cas de problème et être informé des crises politiques, des catastrophes naturelles ou écologiques dans son pays de résidence	1.8 %	2.8 %	7.0 %	26.5 %	60.6 %	1.2 %
Faire en sorte que le conjoint suiveur ne soit pas pénalisé par le départ à l'étranger du point de vue de sa carrière et de ses droits à la retraite et au chômage	4.5 %	2.9 %	5.6 %	24.9 %	46.0 %	16.2 %
Travailler à l'étranger tout en continuant à cotiser pour la retraite en France	11.8 %	8.3 %	13.8 %	22.9 %	26.4 %	16.8 %
Avoir une couverture santé à l'étranger	3.3 %	2.6 %	4.9 %	23.3 %	61.4 %	4.5 %
Voter à l'élection présidentielle française	2.9 %	2.6 %	7.2 %	23.8 %	62.3 %	1.2 %
Voter aux élections législatives françaises	4.7 %	5.6 %	12.8 %	26.1 %	48.9 %	1.9 %
Voter aux élections européennes	5.2 %	5.1 %	11.7 %	24.8 %	51.4 %	1.9 %
Voter aux élections des Français de l'Etranger	4.9 %	5.9 %	14.8 %	27.7 %	43.6 %	3.0 %
Mon attachement à la culture française	1.3 %	2.4 %	9.4 %	29.2 %	57.3 %	0.5 %
Les commémorations françaises	9.7 %	14.8 %	27.8 %	27.0 %	17.4 %	3.3 %
La francophonie	3.0 %	5.8 %	15.6 %	34.4 %	39.6 %	1.6 %



Photo : Samuel Bourdeau, président de la section Français du Monde - ADFE au Mexique, lors d'une réunion d'information destinée aux Français de l'étranger.

ces conditions, la recherche d'emploi à l'étranger est importante pour 46,1 % des répondants, la formation professionnelle locale et l'aide à la création d'entreprises le sont respectivement pour 46,4 % et 43,4% de notre échantillon. Si on ajoute le caractère essentiel de la protection des droits du conjoint suiveur, mentionnée par près de 71% de notre échantillon, on voit le besoin significatif de soutien professionnel et de l'aide à l'emploi.

Un sujet que Français du monde ne traite sans doute pas assez et sur lequel il conviendra de se pencher en 2025.

**« Ce baromètre nous sera très utile pour mieux définir nos actions directes mais aussi notre lobbying auprès des autorités publiques. »**

Dernier point mais non des moindres, la protection sociale : si cotiser pour la retraite en France tout en travaillant à l'étranger est important pour 49,3 % des répondants, la couverture santé l'est pour 84,7 % des répondants. Dans le même temps, on constate une méconnaissance du système de la Caisse des Français de l'Étranger, qui – si elle n'est certes pas indispensable

pour tout le monde, serait extrêmement utile à beaucoup – n'est connue que de moins d'un répondant sur deux. Sans doute serait-il utile de développer notre partenariat avec la CFE !

Autre indication importante du baromètre : l'intérêt porté au droit de vote : le droit de vote à l'élection présidentielle est important ou très important pour 86,1 % des répondants, le vote aux élections européennes, aux élections législatives et aux élections pour les représentants des Français de l'étranger le sont pour 76,2%, 75 % et 71,3% des répondants respectivement. Le droit de vote est ce qui, pour 27,5% des Français.es de l'étranger, matérialise leur appartenance à la nation française.

Vous qui consacrez de nombreux dimanches à tenir les bureaux de vote, votre travail est essentiel !

## **Que pourrait (mieux) faire Français du monde - ADFE ?**

Si nous retrouvons nos activités routinières, les réponses montrent une très forte attente d'aide administrative et de défense des droits ; il nous appartiendra de déterminer comment nous pouvons faire davantage pour aider nos compatriotes.

Comme cette rapide analyse le suggère, ce baromètre nous sera très utile pour mieux définir nos actions directes mais aussi notre lobbying auprès des autorités publiques. ■

**Catherine Smadja-Froguel (Royaume-Uni)**

## Portrait

## Brigitte Bastrenta un équilibre biculturel à San Francisco

**Française d'origine et Américaine de cœur, Brigitte Bastrenta, installée en Californie depuis plus de quarante ans, partage son parcours de vie et son identité multiculturelle. À travers ses expériences, elle montre comment ses deux nationalités enrichissent son quotidien.**

### Comment décririez-vous votre identité culturelle et nationale ?

Je suis arrivée en Californie à l'automne 1979, et je n'ai plus jamais vécu en France sauf en vacances. Mon mari est américain, et en 1996 j'ai pris la nationalité des Etats-Unis. Nous avons élevé deux enfants dans un milieu bilingue et biculturel. Je ne me sens pas particulièrement plus attachée à une nationalité qu'à l'autre. Cela dépend des circonstances. J'essaie d'intégrer les deux dans ce qu'elles ont de meilleur.

### Quels aspects de vos différentes nationalités vous enrichissent personnellement ?

La France est le pays où je suis née et où j'ai passé les premières 27 années de mon existence. La culture du pays est ancrée en moi. Ma maison est remplie de littérature française et en cuisine, j'aime faire des plats traditionnels français. J'aime aussi lire en anglais et j'aime la littérature américaine du XXe siècle. En Californie, et d'une manière générale dans tout le pays, j'apprécie la façon dont le travail est valorisé, et encouragé. J'apprécie aussi l'esprit d'innovation. J'ai travaillé quelques années en France, puis longtemps aux Etats-Unis et je peux dire sincèrement que je me suis beaucoup plus épanouie au travail dans mon pays d'adoption qu'en France.

**« J'essaie d'intégrer les deux nationalités dans ce qu'elles ont de meilleur. »**

### Y a-t-il des moments où vous sentez que vos différentes nationalités entrent en conflit ?

La religion mêlée à la politique et le nom de « God » dans les discours publics sont des choses difficiles à accepter pour une Française. En France, bien que la laïcité ne soit pas parfaite — avec des jours fériés basés sur le calendrier catholique — les lois ne sont pas influencées par la Bible, contrairement à certains États américains. En Californie, ce n'est pas un problème, mais dans le sud, la « Bible Belt », je préfère rester poliment silencieuse pour éviter les situations gênantes.

De quelles façons vos nationalités multiples vous apportent-elles une richesse en termes de compétences, de langues ou de culture ?



Crédit photo : DR

J'apprécie beaucoup de pouvoir communiquer à tous niveaux dans les deux langues. Avoir vécu si longtemps aux Etats-Unis, tout en revenant en France régulièrement en visite, me permet de comprendre pleinement les différences culturelles, et d'en tirer le meilleur. Dans mes interactions, je ne corrige personne mais j'aime informer.

### Comment pensez-vous que votre double nationalité enrichit le pays où vous vivez actuellement ?

Ha ha ha! J'ai la chance de vivre dans la baie de San Francisco, une région où les francophiles sont nombreux. Mais je crois que c'est le cas dans les grandes villes du pays. La plupart du temps dans mes interactions, je remarque qu'on apprécie ma culture et le fait que je sois relativement bien intégrée dans le pays. J'arrive à amalgamer les deux sans contrainte.

### Avez-vous le sentiment que les personnes ayant plusieurs nationalités peuvent jouer un rôle spécifique dans la promotion de la tolérance ou de la compréhension interculturelle ?

Absolument ! La dualité ou la multiplicité des nationalités permet une ouverture d'esprit et une tolérance beaucoup plus grande.

### Quels défis rencontrez-vous en ayant plusieurs nationalités ?

Cela arrive parfois lorsqu'on parle de sujets politiques sensibles, ou sociaux. Il est difficile d'expliquer ou de justifier une situation particulière. Par exemple sur le port du voile, qui est rigoureusement interdit à l'école en France, question sur laquelle je ne suis pas certaine d'arriver à prendre position de façon précise et définitive.

### Pensez-vous qu'il faudrait favoriser l'acquisition de la nationalité française, la récupération ou le maintien, notamment pour la deuxième ou troisième génération de personnes nées à l'étranger mais de grands parents français ?

Un.e enfant devrait pouvoir récupérer la nationalité française si un de ses grands-parents était français. Cela est possible actuellement aux Etats-Unis mais le processus est long et compliqué. Au-delà de cette génération, je ne suis pas sûre. Il faut une limite dans un pays comme les Etats-Unis.

# Pays-Bas

## Les binationaux doivent choisir leur nationalité

À l'issue de son élection le 14 octobre 2010, l'ancien Premier ministre néerlandais Mark Rutte n'a eu de cesse de mener une politique active contre la binationalité. Aux Pays-Bas, cette question est chargée de complexités juridiques et d'enjeux identitaires, et elle reste un sujet de débat sensible malgré des évolutions significatives au cours des vingt dernières années.

L'origine des registres d'État civil néerlandais remontent à 1811, sous le règne de Napoléon 1er, alors Empereur du Royaume de Hollande (1802-1815). Cependant, ce ne fut qu'en 1892 que la notion de Nationalité fut légalement établie pour distinguer les citoyens néerlandais des habitants des anciennes colonies et territoires d'outre-mer. La nationalité fut ainsi accordée à la plupart des habitants du Surinam et des Antilles néerlandaises, tandis qu'un statut de «sujet néerlandais» de second rang fut imposé aux populations indigènes des Indes néerlandaises. Cette nationalité était exclusive : il était impensable d'en changer sans renoncer au pays d'origine.

Aujourd'hui encore, les Pays-Bas adoptent une approche stricte envers la binationalité. Selon la législation, si un citoyen entretient des liens plus forts avec un autre pays qu'avec les Pays-Bas, la nationalité néerlandaise peut être révoquée. Le pays ne reconnaît généralement pas la double nationalité, bien qu'environ 1,5 million de personnes aux Pays-Bas soient binationaux, souvent en raison des enregistrements automatiques à la naissance dans le pays d'origine de leurs parents. Cela concerne notamment les citoyens d'origine marocaine, turque, grecque ou argentine, pour qui l'annulation de la nationalité d'origine peut s'avérer impossible. Alors que cette notion est mal perçue dans le Royaume hollandais, l'actuelle reine Máxima Zorreguieta Cerruti, détient elle-même les nationalités argentine et néerlandaise.

La reine fait ainsi partie du million et demi de Néerlandais qui possèdent une double nationalité. Toutefois, depuis que les députés d'extrême droite – à l'instar de Geert Wilders – ont pris position contre le fait que des représentants du pouvoir disposent d'une double nationalité, les Pays-Bas sont devenus l'un des pays d'Europe où le débat a pris une telle ampleur.

### Une histoire marquée par des lois restrictives

La première restriction notable remonte à 1963 avec la Convention du Conseil de l'Europe, dite «Traité de Strasbourg», que les Pays-Bas ratifièrent. Ce traité stipule qu'un citoyen d'une partie contractante perd automatiquement sa nationalité d'origine s'il acquiert volontairement la nationalité d'un autre pays contractant. La loi de 1984 renforça cette position en exigeant la perte de la nationalité néerlandaise lors de l'acquisition volontaire d'une autre nationalité. Pour les couples binationaux, les enfants doivent, entre 18 et 28 ans, choisir entre la nationalité néerlandaise et celle de l'autre parent. Pour les étrangers mariés à des Néerlandais, des voies d'accès plus rapides à la naturalisation sont prévues, bien que les exigences restent strictes. À partir de 2003, le pays a introduit des exceptions qui permettent à certains de conserver leur nationalité d'origine en plus de la nationalité néerlandaise, dans des situations précises.

### Une réforme bloquée par des oppositions politiques

En 2010, la loi néerlandaise sur la nationalité fut révisée pour stipuler que toute acquisition volontaire d'une autre nationalité entraîne la perte automatique de la nationalité néerlandaise. Cependant, en 2016, les partis D66 et PVDA ont déposé une proposition de loi pour autoriser la double nationalité. Ce projet de loi reste en suspens, la réélection de Mark Rutte ayant empêché son adoption. Pour les binationaux, la question reste donc une source d'incertitude. Face à des législations rigides, de nombreux Français de l'étranger se trouvent confrontés à la nécessité de faire un choix difficile entre deux appartenances culturelles, souvent sans possibilité de retour.

Vanessa Gondouin-Haustein (Pays-Bas)



Crédit photo : DR



## Portrait

## Comment vivre sa binationalité dans un pays qui ne la reconnaît pas ?

**Michaël Epaka** porte avec aisance sa petite cinquantaine. Né à Lyon, il est venu s'installer au Cameroun à la fin des années 1990. Pendant longtemps, il a partagé des séquences de vie entre la France (enfance et études supérieures, début de vie professionnelle) et le Cameroun (adolescence et essentiel de sa vie professionnelle).

Né d'un père camerounais et d'une mère française d'origine arménienne, Michael Epaka est à la fois Français et Camerounais, avec des attaches de chaque côté de la Méditerranée. Sa vie à Douala s'est construite autour d'une dualité professionnelle après une décision importante en 1999, peu avant ses 30 ans. Lassé de son poste en France sans perspective d'évolution et aspirant à une carrière en communication, il décide de s'installer au Cameroun, où il trouve des opportunités plus prometteuses. Après un poste en communication, il devient consultant indépendant et opérateur culturel, reliant ainsi ses aspirations professionnelles et culturelles.

### Pas de binationalité au Cameroun

Le Cameroun ne reconnaît pas la double nationalité : «on est Camerounais ou on ne l'est pas». Pourtant, vivre une double nationalité dans ce contexte reste possible, surtout comme sentiment culturel — habitudes, goûts, vision du monde. Les difficultés sont surtout administratives. Par exemple, un binational doit utiliser son passeport camerounais pour entrer en France et demander un visa, délivré sans difficulté mais moyennant des frais d'externalisation. À l'arrivée en France, il montre simplement ses deux passeports. Ce visa, côté français, est une formalité sans sens réel, car la France reconnaît la double nationalité.

### Pourquoi le pays ne reconnaît-il pas la double nationalité ?

Historiquement, le Cameroun d'Ahidjo refusait la binationalité, craignant que les Camerounais résidant à l'étranger, souvent en France, ne soutiennent des positions politiques concurrentes. Ils étaient donc déçus de leur nationalité camerounaise dès qu'ils acquéraient celle d'un autre pays. Aujourd'hui, cette non-reconnaissance de la binationalité oscille entre hypocrisie et moyen de pression, obligeant chacun à choisir entre Camerounais et Français. Être Français au Cameroun nécessite un permis de séjour ; inversement, un Camerounais doit demander

un visa pour la France. Avec l'informatisation, il devient de plus en plus difficile de conserver les deux nationalités sans renoncer officiellement à l'une d'elles, la nationalité française offrant toutefois des avantages de mobilité plus importants. Sur le fond, la binationalité est d'abord vécue. Elle permet une ouverture sur le monde et une richesse incommensurable. Néanmoins, le regard des autres peut être difficile dans la mesure où il pose la question du choix : d'où es-tu ? d'ici ou d'ailleurs ? ? Il n'est pas rare de te faire sentir que tu n'es pas vraiment des nôtres. Du coup, « tu n'es jamais complètement à ta place nulle part » parce que justement tu es à la fois d'ici et d'ailleurs. Pour les métis, cela peut incliner à une surcompensation pour « s'intégrer plus plus » : devenir hyper panafricain ou au contraire tenter de gommer l'Africanité. Cela étant,

**« Être binational, c'est être à la fois d'ici et d'ailleurs, sans jamais être complètement à sa place nulle part »**

l'équation personnelle permet de mieux assembler le fait d'être complètement Français et complètement Camerounais. En réalité, la pluri-identité est un faux problème puisque nous avons tous plusieurs

identités et plusieurs rôles sociaux. Donc finalement, la binationalité correspond à un vécu du quotidien qui ne pose pas de problème, hormis des difficultés administratives dans un pays qui la refuse.

### Un engagement cohérent

Enfin, pour l'engagement, la binationalité a un avantage : on peut voter dans les deux pays ! Michaël Epaka est une personne engagée. En revenant au Cameroun, Mike a développé son activité artistique en articulation avec des mouvements de la société civile. Il contribue à proposer de nouveaux horizons à des jeunes qui s'investissent dans la création artistique tout en revisitant des valeurs culturelles camerounaises. Du côté français, il a également un engagement citoyen au sein de Français du Monde depuis plus de 15 ans, participant aux campagnes dans une dynamique de rapprochement. Finalement, la double nationalité ne permet-elle pas davantage de rassemblement que de division ?

Kalliopi Ango Ela (Cameroun)

Portrait

# La binationalité

## est un voyage culturel permanent

Pour **Bui Son**, directeur stratégique spécialisé dans la transition énergétique et enseignant pour l'Agence Universitaire de la Francophonie, la binationalité est un voyage culturel permanent. Son affection à la France s'exprime en famille par l'utilisation quotidienne de la langue de Molière. Son amour du Vietnam et à sa culture culinaire se transmet à son fils en vietnamien pour que la richesse des deux cultures se perpétue et fasse partie intégrante de son éducation et de son ouverture au monde.



Credit photo : DR



**Comment décririez-vous votre identité culturelle et nationale ?**

**Bui Son** : Je suis quelque part entre les deux et je suis influencé par mes deux nationalités. En même temps, je ne pense pas exactement comme un Vietnamien et ne me comporte pas exactement comme un Français. Par exemple, je choisis la cuisine vietnamienne pour mes repas, mais je préfère la culture et le style de communication français. Cette dualité m'offre une perspective unique, où chaque culture me façonne de manière complémentaire, sans jamais s'imposer totalement.

**Quels aspects de vos différentes nationalités vous enrichissent personnellement ?**

**BS** : Je puise dans la résilience et la détermination du peuple vietnamien pour faire face aux défis et aux difficultés, tandis que j'admire et adopte la politesse et l'humour des Français. Ces différents aspects me permettent de garder l'esprit ouvert et de comprendre diverses perspectives. Ils m'incitent également à apprendre constamment de nouvelles choses, à élargir ma tolérance et à mieux comprendre les autres. Mon parcours culturel multiple m'a aussi appris la patience et l'acceptation des différences, qualités essentielles dans un monde globalisé.

**« Chaque culture me façonne de manière complémentaire, sans jamais s'imposer totalement »**

**Y a-t-il des moments où vous sentez que vos différentes nationalités entrent en conflit ?**

**BS** : Je suis père d'un garçon de 14 ans, et en tant que parent vietnamien, j'ai tendance à lui montrer que j'ai toujours raison et qu'il doit suivre mes conseils et mes demandes. Cependant, avec une mentalité française, je souhaite aussi l'encourager à défendre ce qu'il pense être juste. J'essaie de lui donner la liberté et l'espace nécessaires pour exprimer sa créativité et ne pas lui imposer une vision rigide des choses. C'est un équilibre que j'essaie de trouver pour lui transmettre le meilleur de ces deux cultures.

**De quelles façons vos nationalités multiples vous apportent-elles une richesse en termes de compétences, de langues ou de culture ?**

**BS** : Comme je comprends les deux cultures et parle les deux langues, cela me donne plus de flexibilité lorsque je travaille dans une entreprise multinationale. Cela me permet également de m'intégrer plus facilement dans des réunions de groupe et de m'adapter à différents contextes culturels. Cette capacité d'adaptation m'aide à créer des liens avec des personnes de différentes origines, ce qui enrichit mes interactions tant personnelles que professionnelles.

**Comment pensez-vous que votre double nationalité enrichit le pays où vous vivez actuellement ?**

**BS** : Ho Chi Minh-Ville, où je vis, est une ville internationale avec une grande diversité de cultures. Beaucoup d'étrangers y vivent et y travaillent. Lorsque je travaille avec des entreprises locales, elles me favorisent souvent parce que je parle plusieurs langues et que je comprends mieux les étrangers. Quand je traite avec des étrangers, surtout des Européens, ils m'apprécient également, car ils savent que je les comprends et que je partage les mêmes normes professionnelles. Ma double culture m'aide ainsi à créer des ponts entre les différentes communautés.

**Avez-vous le sentiment que les personnes ayant plusieurs nationalités peuvent jouer un rôle spécifique dans la promotion de la tolérance ou de la compréhension interculturelle ?**

**BS** : Oui, je suis d'accord. Pour obtenir une autre nationalité, il faut ouvrir son esprit, s'adapter à une nouvelle culture, un nouveau système éducatif et une nouvelle manière de penser. Il faut accepter des choses différentes de nos traditions et de notre zone de confort, et les intégrer dans notre quotidien. Par conséquent,

les personnes binationales tendent à être plus tolérantes et compréhensives, car elles savent ce que cela signifie d'embrasser la diversité.

**Quels défis rencontrez-vous en ayant plusieurs nationalités ?**

**BS** : Parfois, je ne sais pas exactement à quelle communauté j'appartient ou sur quelle référence m'appuyer davantage. Je ne pense pas à 100 % comme un Vietnamien, et je remarque les différences de pensée et de comportement entre moi et la majorité des Vietnamiens, ce qui peut être agaçant à gérer. Et je ne suis pas non plus 100 % Français ; par exemple, je n'ai pas l'apparence typique d'un Français, ce qui me fait sentir parfois que je ne suis pas entièrement considéré comme un citoyen français. Cela me place dans une position intermédiaire, mais je choisis de voir cette diversité comme une richesse plutôt qu'une contrainte.

**Pensez-vous qu'il faudrait favoriser l'acquisition de la nationalité française, la récupération ou le maintien (notamment pour la 2e ou 3e génération de personnes nées à l'étranger mais ayant des grands-parents français) ? Pourquoi ?**

**BS** : Je pense que cela dépend de la volonté et des références de la génération actuelle. S'ils conservent de fortes références françaises et expriment une volonté sincère d'obtenir la nationalité française, ils devraient être prioritaires pour l'acquérir, et le gouvernement français devrait leur faciliter l'accès à la nationalité. Cela permettrait de renforcer les liens avec les familles expatriées tout en assurant la continuité de la culture française à l'étranger.

Portrait

## Christiane Valdi Entre deux mondes

**Les montagnes costariciennes et leurs forêts verdoyantes à l'infini Versus les parfums de la garrigue et les collines rocailleuses baignées de soleil. La mer Caraïbe et l'océan Pacifique, leurs plages paradisiaques bordées de cocotiers Versus la mer Méditerranée, ses criques, ses calanques, le clapotis des vagues.**



Crédit photo : DR

Je vis au Costa Rica depuis le 30 septembre 1981, j'avais 31 ans, et j'ai acquis la nationalité costaricienne en 1983 par mariage. Au départ, je me sentais plus costaricienne que française, tout était beau dans le meilleur des mondes. Puis, les années passant et la compréhension venant avec, j'ai senti qu'on ne devenait jamais totalement costaricien.ne. Le regard, les sourires, les gestes, l'accent, la pensée me trahissent. Pour mes voisins de quartier, je serai toujours « la francesa ». Tout en vivant comme une tica (adjectif désignant la Costaricienne), en partageant ma vie avec des ticos et en mangeant comme une tica, j'ai et j'aurai toujours mon accent français, et on me demandera éternellement d'où je suis, en me renvoyant à ma nationalité de naissance. D'un autre côté, reste-t-on vraiment français.e aux yeux des administrations françaises, aux yeux des Français made in France et vivant en France ou de passage dans des pays étrangers ? J'en doute. On entre alors dans le monde des « ni-ni ». Ni française, ni costaricienne.

C'est une des raisons pour laquelle je me suis, à un moment donné, investie dans l'association Français du monde - ADFE, poussée à la fois par le besoin de retrouver mon attachement à mon pays de naissance, sûrement aussi par une envie de partager des moments conviviaux, des repas, des balades, des réunions, des discussions, non pas « entre Français », mais « en français », poussée également par un besoin de renouer avec la militance, me battre pour que nous soyons considérés comme des Français à part entière, pour qu'il y ait égalité de droits et de traitements entre les Français de France et les Français de l'étranger, batailler pour que les Français en difficulté économique, avec des problèmes de santé ou des problèmes administratifs ne soient pas oubliés, et aussi pour

défendre le droit à la binationalité, le droit de voter et d'être représentée.

### **Être binational.e, c'est avoir un double regard**

Avec mes yeux de costaricienne, je vois tous les défauts des Français, surtout de certains expatriés de passage, les « je sais tout », et d'un autre côté avec mes yeux de française, je ne comprendrai jamais, enfin peut-on dire jamais, le sens du « oui » costaricien qui signifie souvent « non ». En dépit des années, et des mauvaises expériences, je me laisse encore facilement tromper.

Et, en m'intéressant jour après jour aux événements dans les deux pays, et avec mon double regard, je ne peux pas m'empêcher de comparer les systèmes politiques. Le Costa Rica est un pays plus démocratique et moins autoritaire que la France, eh oui ! ... Même si tout peut évidemment basculer. Ce qui s'est passé dernièrement en France, ce déni de démocratie n'aurait jamais pu avoir lieu au Costa Rica, tout simplement parce que la constitution est différente, qu'il existe le « Tribunal Supremo de Elecciones », un troisième pouvoir qui ne relève pas du ministère de l'intérieur comme en France, donc totalement indépendant de l'exécutif.

Le Costa Rica, est un pays plus égalitaire dans les rapports sociaux, apercevoir un président (pas l'actuel...) faire ses courses sans escorte, rencontrer au restaurant ou à la piscine un.e ministre ou ex-ministre, c'est courant. Il n'existe pas ce sens de la hiérarchie tellement français avec ses échelons, ses barrières, ces gens guindés, hautains.

Bon, il ne faut quand même pas rêver, le Costa Rica a ses zones d'ombres, ses inégalités, et la progression des cartels fait peur. Ce n'est pas le paradis, mais ... le Costa Rica est un pays sans armée. Si, tous les pays du monde pouvaient suivre ce bel exemple...

Quant à mes enfants, ils se sentent attachés à la France et à ma région d'origine. Pour eux, il est important d'entretenir des relations avec leur famille de l'autre côté de l'Atlantique, cet attachement est aussi transmis à mes petites-filles. Cependant côté politique française, la triste réalité c'est qu'ils ne s'intéressent guère à la situation politique en France et ne votent pas souvent.

### Alors, plutôt française, ou plutôt costaricienne ?

Ce qui est certain, c'est que ma langue est restée le français. Même en étant bilingue depuis plus de

« **Ma langue, c'est mon pays.** »

quarante ans, j'exprime mieux ma pensée en parlant et en écrivant, en langue française. Je communique en espagnol, mais je vis et je pense en français. Et je peux indubitablement affirmer : « Ma langue, c'est mon pays ».

## Portrait

### Jean-Philippe Berteau Mon parcours franco-américain et l'importance des échanges interculturels

En tant que Franco-Américain, je ressens une connexion profonde avec mes deux nationalités. La France symbolise mes racines culturelles et académiques, tandis que les États-Unis reflètent mon engagement professionnel et personnel. Ces identités multiples enrichissent ma vie et me permettent d'évoluer dans divers contextes. Même si toute ma famille est française et que je suis très attaché à mes racines, les États-Unis m'offrent des opportunités professionnelles que la France ne m'a pas données, ainsi qu'une liberté sur le plan personnel qui n'est pas équivalente. Aujourd'hui, la rigueur de la culture française, combinée à l'innovation américaine, stimule ma créativité et influence mes travaux de recherche en sciences biomédicales, dans lesquels je collabore avec des chercheurs américains et français. Nous avons même créé une conférence scientifique pour faciliter les échanges franco-américains, un vrai atout ! Mon expérience en Allemagne a également renforcé mes compétences interculturelles et mon amitié avec d'autres cultures. C'est cette expérience qui nous fait comprendre ce que veut dire être l'étranger, être celui ou celle qui est différent, celui ou celle qui n'a plus ses racines à portée de main. Au-delà de la tolérance à autrui, c'est le respect de la différence qu'un binational peut, si l'on prend le temps de l'introspection, vivre au quotidien.

Parfois, certaines tensions internes ou externes se manifestent, notamment lors de compétitions sportives pour ce qui est plus léger, mais aussi pour



Crédit photo : DR

des débats politiques pour ce qui est plus délicat. Je suis souvent ambassadeur des États-Unis en France et vice versa. Les défis rencontrés incluent des préjugés et la nécessité de naviguer entre différentes attentes culturelles. Cependant, j'essaie d'aborder ces moments avec humour, en jouant avec les stéréotypes associés à chaque culture, tout en veillant à ce que les discussions ne franchissent pas certaines limites de condescendance ou d'appropriation culturelle. Mon parcours franco-américain, enrichi par mon vécu en Allemagne, a amélioré ma capacité à naviguer entre différentes cultures et mon trilinguisme est un atout fort dans mes interactions. Établir des connexions personnelles avec mes interlocuteurs a toujours été ma façon de rentrer en contact, et c'est en écoutant l'autre que l'on comprend mieux avec qui nous faisons société. Enfin, il est crucial de faciliter l'accès à la nationalité française pour les générations futures — celles et ceux qui ont des grands-parents français, car cela permet de maintenir des liens culturels solides et d'encourager des échanges enrichissants entre la France et le pays d'accueil.

Portrait

## Pas de double nationalité en Inde

**Il n'est pas possible en Inde d'avoir à la fois la nationalité française et indienne, ce qui influe forcément sur le sentiment d'appartenance. Pour autant, les questions liées à la double culture subsistent bien entendu, à des degrés différents suivant les parcours des intéressés ou leur âge. Deux témoignages de Pondichéry, ancien comptoir français de l'Inde.**

Isabelle Vanattou

Je suis née à Pondichéry et j'ai quitté l'Inde avec mes parents à l'âge de 4 ans dans les années 80 pour aller en France où j'ai fait toutes mes études : primaire, secondaire, enseignement supérieur. Mon grand-père maternel était un ancien militaire de l'armée française, comme beaucoup

pensant en toute bonne foi que le fait de nous exposer à une autre culture pouvait être un obstacle à notre réussite scolaire et professionnelle. Pourtant, nous parlions tamoul à la maison, on prenait des repas indiens en famille mais je n'ai jamais appris à écrire ou à lire le tamoul. Pendant

**« J'ai trouvé un nouvel équilibre avec mes deux cultures »**

de personnes de sa génération à Pondichéry, mais je ne l'ai pas beaucoup connu. Mes parents auraient pu me mettre au Lycée Français de Pondichéry, mais ils ont choisi de venir en France avec toute la famille.

Depuis mon arrivée en France, et pendant toute ma jeunesse, j'ai été naturellement immergée dans la culture française, mes parents

longtemps, je me suis sentie mal à l'aise par rapport à ces lacunes, même si je n'avais pas trop de problèmes dans mon parcours personnel.

La révélation, je l'ai eue lorsque j'ai commencé à prendre des cours de danse classique du sud de l'Inde, appelé "le Barathanatyam", avec un maître exceptionnel, en région parisienne. C'est ce qui



Crédit photo : DR

m'a décidé, après 10 années d'entraînement, à venir en Inde avec mon fils pour parfaire ma pratique mais aussi pour me « retrouver » en quelque sorte.

Désormais, j'ai l'impression d'avoir trouvé un nouvel équilibre avec mes deux cultures : les valeurs d'émancipation, de liberté que j'ai reçues en France viennent s'enrichir avec celles de tolérance et d'humilité qu'on est obligé d'avoir ici. En effet, je vis maintenant à Pondichéry, où j'enseigne le français langue étrangère mais je suis toujours contente de retourner en France pour voir mes parents et ma famille.

Pour mon fils, j'ai fait le choix de lui donner une scolarité dans un établissement indien pour le primaire, où il a appris l'anglais, le hindi et le tamoul. A partir de la 6ème, je l'ai mis dans le système français qu'il n'a eu aucun mal à intégrer.



Crédit photo : DR

## Djeashree Soupou

Je suis née à Pondichéry où j'ai vécu jusqu'à mon année de terminale. Je suis de nationalité française de par mon arrière-grand-père qui est né à Pondichéry à l'époque où Pondichéry était encore français. Par la suite, mes parents ont voulu que, mon frère et moi-même, nous ayons une éducation et une instruction française et grâce au système de bourses, nous avons été scolarisés au Lycée Français de Pondichéry, dès la maternelle.

A Pondichéry, j'ai vécu suivant les traditions tamoules de la famille indivise, autrement dit la famille élargie – tantes, oncles, cousins, grands-parents – qui vit sous le même toit, partage les repas, et participe aussi à l'éducation des enfants. À la maison, j'ai appris la danse classique indienne, ainsi qu'à lire et à écrire le tamoul.

Pour mon frère et moi, notre lien avec le français et la culture française, ce ne fut que par le Lycée Français, ses professeurs et l'Alliance Française. Dans mon souvenir, ma seule difficulté pendant ma scolarité était la maîtrise de la langue et de la culture française mais j'ai mis les bouchées doubles en arrivant en France. Ma tante et moi, sommes les

premières à venir vivre en France, puis mon frère encore au lycée, nous a rejoints. En effet, après avoir passé le Baccalauréat à Pondichéry, je suis arrivée en région parisienne pour mes études supérieures. J'ai intégré une licence en physique, chimie et sciences de la Terre. C'était un grand saut dans l'inconnu, mais le fait que je sois venue avec une partie de ma famille, m'a été et m'est toujours un vrai soutien. La première année a été assez difficile non pas en termes de scolarité mais en termes d'adaptation au quotidien avec le mode de vie en France (transports, courses, logement...).

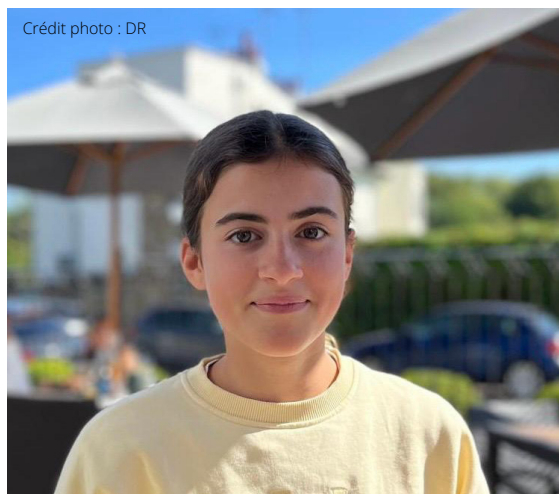
Je suis aujourd'hui en première année de Master Environnement, génie géologique et je vais bientôt intégrer le monde professionnel de par ma formation en alternance.

Ces dernières années ont été une expérience et une aventure clés dans ma vie étudiante. En tant que personne venant de Pondichéry, les échanges entre les étudiant.e.s ont été enrichissants et m'ont apporté une ouverture me permettant de mieux connaître le monde hors études.

**« Mon expérience en France a été et continue d'être agréable et un réel moment de partage et d'apprentissage dans divers domaines. »**

Dans cet environnement plutôt accueillant et encourageant, je n'ai pas trop ressenti la distinction entre Français originaire de France et Français venant de l'étranger. Certes, il y a une différence mais cette différence ne m'a pas impactée. Je trouve que l'Université et le système d'éducation dans le supérieur en France avec son ouverture internationale offrent la possibilité de mieux se projeter dans notre avenir.

Portrait



Isaure et Astrid Lupianez

## Une adolescence trinationale

**Françaises par leur mère (et leur père), Espagnoles par leur père lui-même français bi-national et éduqué au Lycée Français de Madrid, toute leur famille a pris la nationalité britannique à la suite du Brexit. Astrid et Isaure Lupianez, 15 et 14 ans nous parlent de leur tri-nationalité.**

**Je m'appelle Isaure**, je suis de nationalité française, anglaise et espagnole. Je ne me sens pas plus proche d'une culture que d'une autre dans ma vie parce que je trouve que c'est assez bien distribué. J'ai vécu en Belgique jusqu'à mes deux ans et depuis j'habite à Londres. Je vais souvent en France pour toutes les vacances ou la plupart. J'ai une assez bonne image de la France, et même si je ne sais pas encore ce que je veux faire dans la vie, faire mes études ce serait bien. Je ne pense pas maintenant à aller habiter en France mais je ne serais pas déçue si j'y allais. Lorsque je fais tomber quelque chose, je peux m'exprimer dans l'une des trois langues, cela dépend avec qui je suis, dans quel entourage ou ce que j'ai fait avant.

Pour moi être française, c'est avoir la nationalité, découvrir et pratiquer la culture française ; mais je pense que la marque la plus importante de ma francité c'est la culture, mais aussi la famille et les amis qui habitent en France.

Certains pays exigent à la différence de la France que l'on renonce à son autre nationalité

lorsque l'on prend la leur. J'aurais vraiment un problème à le faire ; si l'on me demandait de laisser tomer deux de mes nationalités pour la troisième, je serais vraiment gênée parce que je me sens vraiment française même si je ne vis pas en France. On peut être Français et à l'étranger !

C'est une richesse pour la France, c'est aussi une richesse mon pays d'accueil l'Angleterre.

Bonjour **je m'appelle Astrid** et je vis en Angleterre depuis 14 ans ; j'ai 3 nationalités je suis française espagnole et anglaise. Je vais très fréquemment en France et c'est très possible que j'y fasse mes études. La plupart du temps je me sens plus proche de la culture française ; par exemple, quand je fais tomber quelque chose j'ai tendance à m'exprimer en français !

Culture et famille sont pour moi les marques les plus importantes de mon appartenance à la France. Jamais je ne renoncerai à ma nationalité pour obtenir celle d'un autre pays s'il l'exigeait. Des personnes avec plusieurs nationalités c'est une richesse pour tous leurs pays !



# Droit du sang Droit du sol

**Par le droit du sang, un enfant « hérite » de la nationalité de ses parents, quel que soit son lieu de naissance. Aujourd’hui, ce droit est inscrit dans tous les pays du monde. Le droit du sol en revanche consiste à attribuer au nouveau-né la nationalité du pays où il naît.**

## Un peu d'histoire

Le droit du sol est reconnu parallèlement au droit du sang dans une trentaine de pays, essentiellement sur le continent américain : les enfants nés aux Etats-Unis, au Canada, au Chili, au Mexique, en Argentine ou encore en Equateur obtiennent ainsi de façon automatique la citoyenneté du pays. La France opère également une combinaison des deux droits.

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le droit de la nationalité était régi par le droit du sol hérité du servage. Le code napoléonien le supprime pour introduire le droit du sang dans toute l'Europe de l'Empire (le Royaume-Uni et l'Irlande, qui n'ont pas été occupés par l'Empire, sont restés sous le régime du droit du sol).

Le lien entre politique d'immigration et droit de la nationalité est très fort : ainsi, c'est pour prendre en compte l'immigration liée au manque de main-d'œuvre et le déclin démographique que le droit du sol a été réintroduit en France au 1851, puis, dans les années 1980-1990, dans d'autres pays européens devenus des pays d'immigration et d'installation. Ainsi depuis 2000 obtiennent la nationalité allemande à leur naissance les enfants nés en Allemagne de parents étrangers également nés en Allemagne et y ayant vécu de façon durable. En Italie, depuis 1992, l'Italie accorde la nationalité à un enfant si l'un des parents possède la nationalité italienne ou peut justifier de 10 ans de résidence continue ; les autres personnes nées en Italie ne peuvent entamer des démarches qu'à partir de 18 ans et en justifiant une résidence continue. Cette résistance italienne à un droit du sol plus généreux tient en partie à l'importance de son émigration qui bénéficie de droits considérables en matière de nationalité (droit de la filiation) et de citoyenneté (vote...), y compris pour les descendants.

Lorsque les pays estiment recevoir trop d'immigration, le balancier

repart dans l'autre sens : ainsi, au Royaume-Uni, avant 1983 toute personne née sur le territoire était automatiquement britannique. Il faut désormais qu'au moins un des parents soit Britannique ou possède un statut de résident permanent. De même, à la suite d'un référendum en 2004, l'Irlande a restreint son droit du sol absolu, qui concernait aussi les personnes nées en Irlande du nord. Un enfant de parents étrangers ne naît désormais Irlandais que si ses parents ont résidé en Irlande pendant trois des quatre années précédentes. Au Danemark, un enfant né de parents étrangers n'est danois que s'il a habité le pays les dix-neuf premières années de sa vie. Comme la France, l'Espagne et la Belgique pratiquent le «double droit du sol» ; appliquant, en plus du droit du sang, un droit du sol conditionnel. un enfant né dans le pays acquiert la nationalité du pays si au moins un de ses parents y est également né, après seulement un an de résidence en Espagne, et si ses parents ont résidé dans le pays pendant cinq des dix années précédentes en Belgique.

## Le droit français de la nationalité

### Attribution de plein droit

**a)** La nationalité française est **attribuée de plein droit à la naissance à l'enfant** :

- né en France ou à l'étranger dont l'un au moins des parents est Français (droit du sang) ;
- né en France de deux parents apatrides
- né en France si l'un de ses parents au moins y est lui-même né (double droit du sol) ;

**b)** Elle est **attribuée de plein droit à la majorité de l'enfant** :

- né en France de deux parents étrangers, à condition d'une résidence continue ou discontinuée en France de 5 ans depuis l'âge de 11 ans. Un certificat de nationalité française est délivré par le greffier en

chef du tribunal d'instance territorialement compétent.

- Une personne mineure peut acquérir la nationalité française par anticipation en souscrivant une déclaration dès l'âge de 13 ans.

- Inversement, il est possible de décliner la qualité de Français dans les six mois qui précèdent sa majorité ou dans les douze mois qui la suivent ; la personne est alors réputée n'avoir jamais été française.

**c)** À noter, seule **l'adoption plénière** par une personne de nationalité française permet l'attribution de la nationalité française, et non l'adoption simple.

### Attribution sous conditions

**a) Conjoints** : Une personne de nationalité étrangère mariée à une personne de nationalité française peut obtenir la nationalité française par déclaration **4 ans après** le mariage (5 ans si l'étranger n'a pas résidé au moins 3 ans en France après le mariage, ou pendant la résidence à l'étranger du couple, si le conjoint français n'a pas été inscrit au registre des Français établis hors de France, un des avantages de l'inscription...) Mais l'attribution n'est pas de plein droit, elle est conditionnée : justifier d'une **communauté de vie** affective et matérielle et d'une connaissance suffisante de la **langue française** (niveau B1 oral et écrit du cadre européen : écouter, prendre part à une conversation et s'exprimer oralement en continu).

**b) Ascendants** : L'étranger âgé de 65 ans au moins, qui réside régulièrement et habituellement en France depuis au moins 25 ans et qui est ascendant direct d'un ressortissant français, à sa demande (depuis le 1er juillet 2016).

**c) Fratrie** : L'étranger entré sur le territoire avant 6 ans, qui a suivi sa scolarité obligatoire en France et qui y réside, lorsqu'il a un frère ou une sœur ayant acquis la nationalité en application des articles 21-7 (né.e en France de



parents étrangers, et y ayant résidé au moins 5 ans depuis l'âge de 11 ans) ou 21-11 du code civil (né en France de parents étrangers, y résidant et y ayant résidé au moins cinq ans, depuis l'âge de onze ans). La déclaration, souscrite auprès du préfet concerné (ou, à l'étranger, auprès du consul) est transmise avec un avis au ministre chargé des naturalisations pour instruction. Trois décisions sont possibles : un simple enregistrement lorsque toutes les conditions de recevabilité sont remplies (environ 95% des cas) ; un refus d'enregistrement (environ 5%) pour insuffisance du niveau linguistique et défaut de communauté de vie, ou encore, plus rare un décret d'opposition, sur avis du Conseil d'État, signé par le Premier ministre lorsque le déclarant n'est pas suffisamment intégré à la communauté française (pour des raisons autres qu'une maîtrise insuffisante de la langue), ou a commis des faits qui le qualifient d'indigne d'acquérir la nationalité. L'individu qui a fait l'objet d'un décret d'opposition est réputé n'avoir jamais acquis la nationalité française.

### Acquisition par naturalisation dans d'autres cas (sans attaches familiales)

**a)** Toute personne étrangère majeure résidant régulièrement en France peut déposer une demande de naturalisation française par décret.

**b)** Il en est de même pour une personne mineure, sans autorisation parentale dès l'âge de 16 ans, ou en étant représentée avant l'âge de 16 ans, conformément à l'article 17-3 du code civil. La personne mineure n'obtiendra la nationalité française qu'à sa majorité (« Nul ne peut être naturalisé s'il n'a atteint l'âge de dix-huit ans ») sauf s'il s'agit d'un mineur resté étranger bien que l'un de ses parents ait acquis la nationalité française alors qu'il a résidé en France avec ce parent durant les cinq années précédant la demande.

Les conditions sont alors la résidence habituelle et continue

en France depuis 5 ans -2 seulement pour les diplômés d'un établissement supérieur français et les personnes justifiant d'un parcours exceptionnel d'intégration (activités civiques, scientifiques, économiques, culturels, etc), la présence de sa famille en France (conjoint, enfants mineurs...), la preuve que la personne est de bonne vie et mœurs (pas de condamnations), l'assimilation à la société française par une connaissance suffisante de la langue (niveau B1), de l'histoire, de la culture et de la société françaises, des droits et devoirs conférés par la nationalité française, ainsi que par l'adhésion aux principes et valeurs essentiels de la République. Cette adhésion se manifeste par **la charte des droits et devoirs du citoyen français**, que le postulant doit signer lors de la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté.

**La réintégration dans la nationalité française** concerne des personnes qui établissent avoir été françaises et avoir perdu pour divers motifs cette qualité. Elle obéit aux mêmes règles que la naturalisation, hormis la condition de durée de résidence.

**Les effets de l'acquisition de la nationalité française :** les enfants mineurs non mariés résidant avec une personne acquérant la nationalité française deviennent également Français de plein droit à condition que leur nom soit mentionné dans le décret ou la déclaration de nationalité. Une demande de francisation du nom et/ou du prénom peut être formulée au plus tard un an après l'acquisition de la nationalité.

### Le cas de Mayotte, déchainement des fantasmes xénophobes

La loi du 10 septembre 2018 intitulée « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie »

prévoit qu'un enfant né à Mayotte de parents étrangers ne pourra acquérir la nationalité française au titre de l'article 21-7 ou 21-11 du code civil qu'à la condition que, à sa naissance, l'un de ses parents au moins réside en France de manière régulière (titre de séjour) et ininterrompue depuis plus de trois mois.

Cette exception très controversée provient du sentiment que le droit du sol est, à Mayotte comme ailleurs, un facteur d'attraction des populations voisines.

Mesure d'affichage et de mauvaise foi : d'une part, il ne suffit nullement, contrairement aux Etats-Unis, de naître en France pour devenir français, et d'autre part, si certaines femmes viennent effectivement accoucher à Mayotte, ce n'est pas pour le passeport mais pour l'hôpital - faire naître leurs enfants dans de bonnes conditions sanitaires! D'ailleurs, si la loi a fait passer le nombre d'acquisitions de nationalité à Mayotte de 2 900 en 2018 à 900 en 2022, elle semble n'avoir pas eu le moindre effet sur les flux migratoires vers Mayotte ou sur le nombre de titres de séjour délivrés. En effet, en 2022, l'ensemble de la population étrangère résidant en France comptait 5,3 millions d'individus, dont 34 500 soit 0,65% sont devenus français par le droit du sol, soit un taux de 0,65%. A Mayotte, la même année, les 900 acquisitions par le droit du sol ne représentent 0,60% des 150 000 habitants étrangers de l'île, donc moins !

Le droit de la nationalité ne produit donc pas d'effet d'attraction : il n'explique pas l'immigration irrégulière. L'extrême droite feint toujours de ne pas l'avoir compris.

Supprimer totalement le droit du sol à Mayotte c'est donc céder à des fantasmes xénophobes : cela ne sert à rien sauf à créer une inégalité au sein du territoire français et à remettre en cause un principe ancien de notre droit et de nos valeurs républicaines. Sans droit du sol, il n'y a pas d'intégration. ■

Catherine Smadja-Froguel

# VIE ASSOCIATIVE



## Les Cafés Citoyens de Français du monde – ADFE Décryptage des mutations politiques

Photo : Café Citoyen Français du monde, Paris, août 2024, crédit : Stéphane Arnoux

**Au lendemain des élections européennes et des législatives anticipées, où les partis d'extrême droite ont fait des percées significatives, l'association Français du monde – ADFE s'est retrouvée face à une nécessité : celle du débat politique. Cette volonté de prendre part à la discussion s'est concrétisée à travers deux événements, les Cafés Citoyens, organisés par l'association, qui ont réuni des adhérents, des élus, et acteurs du monde culturel pour analyser les bouleversements politiques qui façonnent notre époque.**

### **Le Café Citoyen à Paris : Une réflexion sur l'extrême droite et la gauche en mutation**

Les Journées Associatives de Français du monde – ADFE, rendez-vous annuel réunissant des adhérents de l'association venus du monde entier, ont offert un terrain idéal pour ces échanges. En août, un Café Citoyen a pris place dans un tiers-lieu associatif du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, la

Rotonde de Bercy Beaucoup. Les participants ont débattu d'un sujet particulièrement d'actualité : « Émergence de l'extrême droite et réorganisation de la gauche : Leçons des bouleversements politiques en France ».

Animée par le président de Français du monde – ADFE, François Boucher, et avec le regard des parlementaires membres de l'association, Karim Ben Cheikh, Yan Chantrel, Hélène Conway-Mouret, et Mathilde Ollivier, cette table

ronde a permis de décrypter les dynamiques politiques actuelles. Les interventions ont mis en lumière la montée de l'extrême droite en France et la manière dont la gauche se réorganise face à cette nouvelle donne.

En présence d'adhérents venant de toutes parts, les discussions ont abordé des perspectives variées sur l'avenir politique de la France, avec une attention particulière portée à la place des Français de l'étranger dans ce bouleversement.

## Le Café Citoyen sur les élections américaines : Un tour d'horizon politique à 14 jours du scrutin

La politique n'a pas été l'apanage des seuls débats français. À moins de deux semaines de l'élection présidentielle américaine du 4 novembre 2024, Français du monde - ADFE a décidé d'organiser un Café Citoyen virtuel pour analyser les enjeux électoraux aux États-Unis.

Cette rencontre, qui s'est tenue en visioconférence, a réuni des experts de la politique américaine, à commencer par l'auteur et journaliste Alexis Buisson et l'avocat et juge à la retraite Paul Fogel.

Alexis Buisson, correspondant à New York pour plusieurs grands médias français et francophones, a partagé son expertise du paysage politique

américain. Ancien rédacteur en chef de French Morning et auteur de la biographie de Kamala Harris, il a évoqué ses récentes observations sur le terrain, après avoir couvert des États-clés comme la Géorgie, le Michigan, la Pennsylvanie et le Wisconsin. Cette analyse de terrain a permis aux participants de mieux comprendre les dynamiques locales et les enjeux spécifiques de chaque swing state à l'approche du vote.

Paul Fogel, quant à lui, a apporté une vision juridique et institutionnelle de l'élection, tout en répondant aux questions du public. En abordant les défis auxquels les États-Unis font face sur le plan politique, Fogel a offert un éclairage sur les divisions internes du pays et l'impact potentiel des résultats sur la scène internationale.

À travers ces rencontres, Français du monde - ADFE a non seulement encouragé un

débat sur la situation politique française, mais a aussi permis à ses membres de s'impliquer activement dans une réflexion plus globale. Ces Cafés Citoyens sont un véritable laboratoire d'idées, un espace où la politique n'est pas seulement un sujet d'observation, mais un terrain d'engagement et d'analyse.

À quelques jours de l'élection présidentielle américaine de 2024, Donald Trump a depuis été réélu pour un second mandat, un événement qui va peut-être radicalement transformer les dynamiques de la politique mondiale. Dans un contexte international où les fractures politiques s'accroissent, Français du monde - ADFE continue de jouer un rôle en tant que catalyseur de réflexion et de dialogue. Les adhérents ont trouvé dans ces événements une manière de comprendre et de participer à l'évolution des sociétés dans lesquelles ils vivent.

Stéphane Arnoux



Retrouvez les *Cafés Citoyens Français du monde* sur la chaîne YouTube de Français du monde - ADFE @francaisdumonde-adfe

# GRAND ANGLE

## Restaurer le Vivre Ensemble

### Rencontre avec une Magistrat(e) éprise de Justice internationale

Dans son livre *Crimes contre l'humanité, le combat d'une procureure*, **Aurélia Devos** revient sur la première décennie du pôle « Crimes contre l'humanité » qu'elle a dirigé pendant dix ans. Pour *Français du Monde*, la magistrate raconte son parcours et son long combat au sein du système judiciaire.



#### Crimes contre l'humanité

Le combat d'une procureure

Aurélia Devos

Parution :  
**25/10/2023**  
Editeur :  
**Calmann-Lévy**

281 pages  
**19,50 €**

empêché, mais on peut essayer de restaurer le bien des gens". Revenant sur son expérience, elle reconnaît pourtant que la position de magistrat est unique dans le système judiciaire, puisque c'est à lui qu'il revient de prendre des décisions et que pour prendre les meilleures, il faut être capable de faire des choix mais aussi de surmonter des obstacles personnels.

Très attirée par la coopération internationale, Aurélia Devos rejoint alors la chancellerie au sein du bureau qui y est dédié. Ce rôle lui permettait alors de rester très opérationnelle, tout en faisant le lien entre les magistrats de terrain et leurs homologues étrangers. Si cette expérience particulièrement enrichissante a été un épanouissement professionnel, elle lui a également permis d'être sollicité par le ministère des Affaires étrangères et de rejoindre le cabinet du ministre en tant que conseillère judiciaire et juridique. En 2010, elle est appelée à rejoindre le Parquet de Paris et à préparer la création du Pôle Crimes contre l'humanité dont elle prend la tête dès 2012 et où elle s'activera pendant dix ans à ressortir les dossiers des placards et à en ouvrir de nouveaux.

#### Les défis de la compétence universelle

La douceur d'Aurélia Devos tranche avec la fonction qu'elle occupe depuis plusieurs années. Sa vocation pour le droit, c'est en 1987 qu'elle la découvre, alors qu'elle n'a que huit ans, à l'occasion du procès de Klaus Barbie. Puis c'est avec détermination que la magistrate fraîchement diplômée rejoint en 2004 le parquet de Béthune. "Devenir magistrate,

c'était surtout pour moi une envie profonde de participer à l'œuvre de justice. La justice est avant tout une manière de réparer le tissu social lorsque les liens sont brisés. C'est une façon également de restaurer le vivre-ensemble et de réparer le bien commun", confie la magistrate qui déborde toujours autant de passion pour la justice. Et d'ajouter "tout ne peut pas être

“Comment peut-on expliquer qu’en France il a fallu presque 20 ans pour se plonger dans les dossiers liés aux crimes commis au Rwanda”, s’interroge aujourd’hui encore la magistrate. C’est pourtant avec courage et abnégation qu’elle se plonge dans un premier temps dans les 20 dossiers restés en suspens. Au cours de ces dix années passées au Pôle, Aurélia a surtout été marquée par la lenteur administrative et les nombreux défis liés à l’application de la compétence universelle en France, ainsi qu’au manque de moyens et à la complexité des crimes. La magistrate rappelle qu’à l’époque “les juges d’instruction de droit commun n’étaient pas du tout équipés pour traiter des affaires de cette envergure”. Il a fallu beaucoup de temps pour adapter le système judiciaire et former des magistrats spécialisés. Cette mission, aussi complexe que cruciale, a marqué un tournant dans sa carrière et dans la lutte internationale contre l’impunité.

## **Pourquoi traiter des dossiers rwandais en France ?**

Aurélia Devos précise qu’en 1996 la France, comme de nombreux autres pays, a adopté la résolution des Nations Unies qui a créé le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Cette résolution incite notamment les États à exercer une compétence universelle pour éviter que les auteurs de crimes graves ne puissent trouver refuge dans d’autres pays et échapper ainsi à la justice. Autrement dit, les auteurs de crimes, même s’ils ont commis leurs crimes à l’étranger, peuvent être poursuivis par la justice française à partir du moment où ils se trouvent sur le sol français. Cela représente une charge assez lourde pour la justice française. Surtout, qu’il y a, en France, un manque de moyens réels dans tous les aspects de la justice. Il y a en outre des considérations politiques et des questions d’immunité. “La France est un grand pays, avec

une tradition d’accueil importante et des relations diplomatiques étendues”, souligne la magistrate qui reconnaît toutefois un manque d’harmonisation avec nos voisins européens, parfois lié notamment aux différentes législations nationales. Pour Aurélia Devos, “la véritable valeur de la coopération européenne réside dans le partage des ressources et des expertises. La coopération se fait souvent entre des États qui partagent des intérêts similaires au sein de groupes régionaux”. Après dix années passées dans ce contentieux, la Magistrate a ensuite rejoint le Mécanisme résiduel auprès des tribunaux internationaux en tant que procureur senior. Aurélia Devos reconnaît que la création du pôle a permis de centraliser les enquêtes et de développer des compétences spécifiques, tout en assurant une meilleure coordination et efficacité. En adoptant la compétence universelle, la France a surtout montré son engagement à lutter contre l’impunité et à participer activement à la justice globale.

### **Rwanda : 30 ans après le génocide, mémoire et résilience d’un peuple**

Le 7 avril 2024 a marqué le trentième anniversaire du génocide des Tutsis au Rwanda, un des événements les plus tragiques du XXe siècle. Pendant trois mois, entre avril et juillet 1994, près de 800 000 Tutsis et Hutus modérés ont été massacrés dans un déferlement de haine et de violence orchestré par le gouvernement et des milices extrémistes. Ce

génocide, longtemps ignoré par la communauté internationale, est un rappel douloureux des dangers du discours de haine et de la manipulation ethnique à des fins politiques. Malgré l’ampleur de cette tragédie, les instances internationales ont tardé à réagir, et ce silence complice reste aujourd’hui un profond sujet de réflexion et de regret pour beaucoup.

Trente ans après, le Rwanda a fait un parcours remarquable vers la réconciliation et la reconstruction. Le pays a mis en place des mécanismes de justice transitionnelle, tels que les tribunaux Gacaca, pour juger

les crimes et favoriser le pardon entre les citoyens. L’éducation à la mémoire est au cœur des politiques publiques, avec des initiatives comme le mémorial de Kigali, pour sensibiliser les nouvelles générations et empêcher la répétition de tels actes. Cependant, les blessures restent présentes pour de nombreuses familles, et les défis de la réconciliation ne sont pas totalement surmontés. Le 30e anniversaire du génocide est l’occasion pour le Rwanda et le monde de se souvenir, d’honorer les victimes et de réaffirmer un engagement collectif contre les génocides et les violences ethniques.

Vanessa Gondouin-Haustein



# L'écologie et l'environnement

Un enjeu mondial,  
une responsabilité politique partagée

Un article de **Vincent Roué**

## État des lieux mondial

L'écologie et la protection de l'environnement sont devenues des préoccupations centrales au niveau mondial. Au cours des dernières décennies, la communauté internationale a pris conscience de l'urgence climatique et des répercussions des activités humaines sur la planète. Le réchauffement climatique, la perte de biodiversité, la pollution de l'air et des océans, ainsi que l'épuisement des ressources naturelles constituent des défis majeurs auxquels l'humanité doit faire face.

Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de 2021 a mis en lumière l'accélération du réchauffement climatique, soulignant que la température moyenne mondiale pourrait augmenter de 1,5°C dès 2030 si les émissions de gaz à effet de serre (GES) ne sont pas drastiquement réduites. Cette augmentation entraînerait des phénomènes météorologiques extrêmes, une élévation du niveau de la mer et des conséquences dramatiques pour les écosystèmes et les populations humaines.

Malgré ces constats alarmants, les engagements pris lors des accords internationaux, comme l'Accord de Paris de 2015, peinent à être respectés. Aujourd'hui, ces engagements dirigent déjà le monde vers un réchauffement de près de 3 degrés d'ici à la fin du siècle. Pourtant, les émissions mondiales de GES continuent de croître, en grande partie à cause de l'utilisation des énergies

fossiles, de la déforestation et de l'agriculture intensive.

Sur 42 indicateurs de la transition écologique, 41 révèlent des tendances insuffisantes, très insuffisantes, voire complètement à contresens comme le financement public des énergies fossiles. Seule la part de l'électrique dans les ventes de voitures est satisfaisante puisqu'elle a plus que triplé depuis 2020.

Toutefois, tandis que certaines régions du monde peinent à mettre en œuvre des politiques durables, d'autres, notamment en Europe, font mieux, avec des objectifs ambitieux pour la transition écologique.

**Sur 42 indicateurs de la transition écologique, 41 montrent des progrès insuffisants ou contraires aux objectifs.**

## La France : Un bilan mitigé

La France, souvent perçue comme un acteur majeur dans la lutte contre le changement climatique, présente un bilan écologique contrasté. D'un côté, elle a été un des moteurs de l'Accord de Paris et se positionne régulièrement

en faveur d'une action climatique forte sur la scène internationale. De l'autre, ses performances montrent qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs fixés.

Depuis 2015, la France a mis en place plusieurs initiatives visant à réduire son empreinte carbone et à favoriser la transition écologique. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en 2015, a fixé des objectifs clairs : réduire de 40 % les émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 1990, augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique à 32 % d'ici 2030 et à 40% de la production d'électricité, et diminuer la consommation énergétique finale de 50 % d'ici 2050.

Pourtant et à titre d'exemple pour illustrer les avancées sur le sujet, pour la deuxième année consécutive, le Réseau Action Climat a réalisé un état des lieux de la transition écologique de l'industrie française, responsable de 17,5% des émissions nationales. Force est de constater que l'industrie n'a pas encore entrepris sa décarbonation et affiche des réductions d'émissions surtout dues à la baisse de la production en France. Entre 2022 et 2023, l'industrie française a réduit ses émissions d'environ 7,5%. Cependant, la moitié de cette baisse est imputable à la baisse de production de produits comme l'acier et le ciment. Les feuilles de route des industriels restent opaques et l'objectif 2030 d'atteindre une réduction de 36,5% des émissions par rapport aux niveaux de 2023 semble inatteignable sans un

investissement massif dans l'économie circulaire, la sobriété et l'innovation estimé à 48 milliards d'euros d'ici 2050.

## La France par rapport à l'Europe : Bon ou mauvais élève ?

À l'échelle européenne, la France se situe dans une position intermédiaire. Si elle est en avance sur certains aspects, notamment grâce à son électricité décarbonée et à la place importante du nucléaire dans le bouquet final de la production d'électricité, elle accuse un retard sur d'autres comparé à ses voisins européens.

L'Union européenne (UE) a mis en place un cadre réglementaire strict pour encadrer les politiques environnementales de ses États membres. Le Pacte vert pour l'Europe, lancé en 2019, vise à faire de l'UE le premier continent neutre en carbone d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, plusieurs directives ont été adoptées, notamment le Système d'échange de quotas d'émission (SEQE), qui impose des plafonds d'émissions pour les industries lourdes, et la Directive sur les énergies renouvelables (RED), qui fixe des objectifs contraignants pour la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique des États membres.

Dans ce contexte, la France est moins ambitieuse que l'UE sur ses objectifs avec une diminution des émissions de GES de 15% moins importante que les objectifs européens pour 2030.

En comparaison avec d'autres pays européens, la France affiche des résultats moins satisfaisants en termes de

respect de l'environnement et de déploiement des énergies renouvelables. Le Portugal, par exemple, a déjà atteint une part de plus de 60 % d'énergies renouvelables dans son mix de production électrique, contre environ 30 % pour la France fin 2023, avec un retard sur ses objectifs estimés à 6 mois pour le solaire et à 18 mois pour l'éolien. L'Allemagne, malgré sa dépendance au charbon et à son choix de sortir du nucléaire, a fortement investi dans les énergies renouvelables, notamment sur l'éolien et le solaire. Résultat, en 2024, le gouvernement fédéral allemand estime que les objectifs climatiques 2030 seront atteints, soit une réduction de 65% par rapport à leur niveau de 1990, soit 15% de plus que les objectifs français sur la même période. La neutralité climatique allemande quant à elle est visée pour 2045, soit 5 ans avant la France et l'ensemble de l'UE.

## La transition écologique ne peut simplement pas être reportée à plus tard.

Entre 2022 et 2023, les émissions GES en France ont baissé de 5,8% ce qui est là encore, plus conjoncturel que structurel (année chaude, effet post rebond covid-19 toujours perceptible, inflation limitant les émissions des ménages) contre 8% au niveau de l'UE.

Sur le volet environnemental, en particulier sur le recyclage des plastiques, la France fait figure de mauvais élève. Celle-ci a dû verser un milliard et demi d'euros à l'Union européenne

pour avoir échoué à atteindre ses objectifs de recyclage des déchets plastiques. En effet, seulement 23 % des déchets d'emballages plastiques ont été recyclés en France, bien loin de l'objectif fixé à 40 %. À titre de comparaison, des pays comme la Slovaquie atteignent un taux de 60 %, tandis que la Belgique et l'Espagne dépassent les 50 %.

## L'urgence d'un gouvernement engagé pour l'écologie

Le contexte politique actuel en France n'aide pas la mise en œuvre de politiques cohérentes et durables. Depuis les élections législatives de 2024, la France est confrontée à une situation politique complexe et inédite. Dans quelle mesure les investissements nécessaires seront confortés par le vote du budget 2025 ? La question reste encore ouverte à l'heure de l'écriture de ces lignes. Avec certitude, le contexte actuel affaiblit la capacité de l'État à pérenniser les investissements de long terme, ô combien nécessaires, et à continuer de légiférer pour des mesures fortes en matière de politique écologique et environnementale.

Déjà, les précédentes réformes écologiques se sont heurtées à des résistances politiques et sociales, souvent exacerbées par des mouvements de contestation tels que les Gilets Jaunes, qui ont montré l'opposition d'une partie de la population à des mesures perçues comme punitives ou socialement injustes. Aujourd'hui, l'inflation, la sécurité en Europe, et d'autres sujets comme la réforme des retraites n'aident en rien et repoussent les questions écologiques au second plan. Or, la transition



écologique ne peut simplement pas être reportée à plus tard.

Il y a là un enjeu certain pour la France en Europe : celui d'être force de proposition sur ces sujets et lutter par la même occasion contre sa perte d'influence. Si elle échoue, cela affaiblira encore plus sa position au sein de l'UE, puis cette dernière dans les négociations internationales, ce qui ne ferait que ralentir la transition écologique au niveau mondial.

## Perspectives pour la France

La France doit redoubler d'efforts et accélérer. Déjà, la réduction des émissions du secteur des transports, soit environ 30% des émissions globales, est essentielle. Par exemple, cela passe par : Une synergie de l'ensemble des niveaux de gouvernance (régions, métropoles, territoires) avec les acteurs de l'écosystème

des transports et des mobilités (gestionnaires d'infrastructures, opérateurs de transports, gestionnaires de réseaux énergétiques, constructeurs, industriels, usagers, etc.) ; Une accélération du développement des infrastructures pour les véhicules électriques et du réseau électrique ; Une meilleure intégration des problématiques de transport dans les appels d'offres de marchés publics.

Ensuite, la France doit agir fortement sur l'agriculture, qui doit également évoluer vers des pratiques plus durables. La transition vers l'agroécologie, l'agriculture biologique, et la réduction de l'utilisation des pesticides sont des étapes cruciales et actuellement trop minorées pour atteindre les objectifs environnementaux fixés. Enfin, la France doit renforcer son engagement dans la protection de la biodiversité, notamment en s'assurant que les objectifs

fixés par la stratégie nationale biodiversité 2030 soient atteints, et en continuant à promouvoir des politiques de conservation similaires au niveau européen et international.

Un défi collectif et une responsabilité politique L'écologie et la protection de l'environnement ne sont pas des défis que la France, ou n'importe quel autre pays, peut relever seule. Ils nécessitent une coopération internationale et un engagement global à long terme. La France, bien qu'en retard sur certains aspects, a toujours le potentiel de devenir un modèle pour la transition écologique en Europe, grâce à sa diversité territoriale, géographique et climatique. Cependant, cela nécessite un gouvernement stable, engagé, capable de traduire les ambitions en actions concrètes et en donnant une place suffisante aux territoires, plus à même de mettre en œuvre les bonnes solutions, et ce, au plus vite. ■

Vincent Roué (Autriche)

## Actualité fiscale

### Double imposition des Françaises et Français de Thaïlande

Dans le cadre de la réforme fiscale engagée par le gouvernement thaïlandais, une nouvelle loi entrée en vigueur le 1er janvier 2024 prévoit que les personnes résidant au moins 180 jours par an en Thaïlande, devront, dans certaines circonstances, payer des impôts sur les revenus étrangers transférés dans le pays. Alors que des doutes persistent sur les conséquences réelles de cette législation pour les Français de Thaïlande, l'ambassade a été saisie par de nombreux Français, en particulier le Conseiller des Français de l'étranger pour la Thaïlande, Claude Bauchet, qui a été auditionné par la commission des finances, du budget et de la

fiscalité de l'Assemblée des Français de l'étranger en mars dernier. Les Français de Thaïlande s'interrogent à juste titre sur ces nouvelles dispositions. L'Ambassade de France en Thaïlande a saisi les autorités thaïlandaises pour obtenir des clarifications mais à l'heure actuelle, plus de 3000 retraités français de Thaïlande sont encore dans le flou. Elle travaillerait par ailleurs à l'organisation d'une rencontre publique d'information sur ce sujet important pour notre communauté dans les prochaines semaines. L'Assemblée des Français de l'étranger a formulé des demandes très claires. Tout d'abord, la direction des non

résidents (DINR) devrait fournir, avec l'avis d'imposition, un document en langue anglaise indiquant clairement les revenus imposables et le montant de l'impôt payé, mais elle n'a pas répondu positivement pour l'instant. Ensuite, elle demande que l'ambassade de France à Bangkok saisisse les autorités thaïlandaises compétentes afin d'obtenir des clarifications sur l'évolution éventuelle de l'imposition des retraités français résidant en Thaïlande. Ceci semble avoir été fait, mais les élus qui ont lancé l'alerte n'ont toujours pas été informés des suites données à ces échanges.

Cécilia Gondard (Belgique)

# Le Prix Florian

## Célébration de la fable et de la langue française

Entretien avec Olivier Goussard

**Avec le prix de rédaction de fables « Prix Florian », la commune de Châteauneuf-sur-Loire et Olivier Goussard célèbrent l'héritage de Jean-Pierre Claris de Florian, écrivain du XVIII<sup>e</sup> siècle et petit-neveu de Voltaire, dont les fables continuent d'inspirer par leurs morales universelles. Ce prix littéraire s'enracine dans la riche histoire culturelle de la ville et invite aujourd'hui jeunes et adultes, en France et à l'étranger, à se pencher sur les enjeux de notre époque à travers l'écriture de fables. Dans cet entretien, Olivier Goussard revient sur la genèse, les objectifs et l'ouverture du concours aux Français de l'étranger, avec un prix spécial en partenariat avec Français du monde - ADFE.**

**Stéphane Arnoux :** Olivier Goussard, vous avez créé avec la commune de Châteauneuf-sur-Loire un prix de rédaction de fables dénommé « prix Florian ». Pouvez-vous nous éclairer sur l'identité de Florian ?

**Olivier Goussard :** Jean-Pierre Claris de Florian, connu sous le nom de FLORIAN (1755-1794), était le petit-neveu de Voltaire et un écrivain prolifique de son temps. Il a exploré divers genres littéraires, tels que le théâtre, la poésie et les romans champêtres, mais il est surtout renommé pour ses fables. En 1768, Florian devient page chez le duc de Penthièvre, petit-fils de Louis XIV, qui possède de nombreux domaines, y compris celui de Châteauneuf-sur-Loire. C'est à Châteauneuf que Florian écrit la plupart de ses fables, publiées en 1792, dans lesquelles il utilise des animaux pour critiquer et moquer les comportements humains. Plusieurs de ses morales ou expressions sont encore utilisées aujourd'hui, comme «chacun son métier, les vaches

seront bien gardées», «pour vivre heureux vivons cachés», «rira bien qui rira le dernier» et «pleurer des larmes de crocodile».

commune. Lorsque l'idée d'un prix littéraire a germé, il a semblé naturel à l'équipe municipale de le rattacher à l'écrivain le plus célèbre de Châteauneuf : Florian.

**« Critiquer, se moquer et débattre des enjeux sociétaux actuels à travers une fable nous semble être une approche à la fois différente et complémentaire par rapport à celle des réseaux sociaux. »**

**SA :** Qu'est-ce qui a motivé le choix de la commune de Châteauneuf-sur-Loire pour l'implantation de ce prix ?

**OG :** Châteauneuf-sur-Loire a une riche tradition culturelle, notamment littéraire. En plus de Florian, des figures comme Max Jacob, célèbre poète chrétien, Maurice Genevoix, qui a trouvé dans la région les thèmes de ses principaux romans, et Georges Simenon, l'auteur des célèbres MAIGRET, ont vécu dans la

**SA :** Quels sont les objectifs visés par ce prix ?

**OG :** Le style littéraire de la fable, avec ses morales, nous a paru particulièrement adapté pour aborder les enjeux sociétaux actuels. Critiquer, se moquer et débattre de ces enjeux à travers une fable nous semble être une approche à la fois différente et complémentaire par rapport à celle des réseaux sociaux. Nous avons souhaité dès le début associer les jeunes du primaire, du collège et du

lycée, soit par une écriture individuelle soit par un projet pédagogique de classe. Cet objectif reste une priorité, et nous y mettons toute l'énergie nécessaire.

**SA : Pour quelles raisons avez-vous souhaité associer l'association Français du monde - ADFE à ce prix ?**

**OG :** En 2023, le prix Florian a reçu un prix national Territoria. Lors de la remise du prix, un parlementaire m'a suggéré d'étendre ce prix à la communauté des Français de

l'étranger. En tant que notaire, j'ai créé des rencontres notariales internationales pour expliquer aux Français à l'étranger les aspects des donations et successions avec un patrimoine situé en France et à l'étranger. Cela m'a permis d'organiser des rencontres dans des ambassades et consulats en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. La diversité des expériences des Français de l'étranger sera une source précieuse d'inspiration pour l'écriture de fables.

**SA : Quelles sont les modalités de**

**participation à ce prix et comment les intéressés peuvent-ils s'inscrire ?**

**OG :** Toute personne peut participer à ce concours, qui est gratuit. Il suffit d'écrire une fable en vers, d'une longueur maximale de 24 lignes, et de l'envoyer via le site de la bibliothèque de Châteauneuf-sur-Loire avant le 15 décembre. Le règlement est disponible sur le site de la commune : [bibliotheque.chateauneufsurloire.fr](http://bibliotheque.chateauneufsurloire.fr). Trois catégories sont prévues : écoliers, collégiens et adultes de plus de 16 ans. La remise des prix a lieu en janvier lors de la nuit de la lecture. Diane de Selliers, éditrice à Paris de livres d'art, est la marraine du prix. Cette année, un membre de l'association Français du monde - ADFE fera partie du jury, et un prix spécial sera décerné pour les Français de l'étranger.

Propos recueillis par **Stéphane Arnoux**

**« La diversité des expériences des Français de l'étranger sera une source précieuse d'inspiration pour l'écriture de fables. »**

# Participez jusqu'au 15 décembre

Toute personne peut participer à ce concours, qui est gratuit. Il suffit d'écrire une fable en vers, d'une longueur maximale de 24 lignes, et de l'envoyer via le site de la bibliothèque de Châteauneuf-sur-Loire avant le 15 décembre.

## Coordonnées :

Espace Yvette Kohler-Choquet  
2, place de la Liberté  
45110 Châteauneuf-sur-Loire

**Site :** <https://bibliotheque.chateauneufsurloire.fr/>

**Courriel :** [bibliotheque@chateauneufsurloire.fr](mailto:bibliotheque@chateauneufsurloire.fr)

## Plus de renseignements :

**Olivier Goussard**

Conseiller municipal

E-mail : [olivier.goussard@yahoo.fr](mailto:olivier.goussard@yahoo.fr)



Commune de Châteauneuf-sur-Loire

Concours de Fables



- \* Rira bien qui rira le dernier
- \* Pleurer des larmes de crocodile

Quelques morales des fables de Florian, citoyen de Châteauneuf-sur-Loire au 18<sup>ème</sup> siècle peuvent vous inspirer pour le concours des fables :  
« Prix Florian » organisé par la commune de Châteauneuf-sur-Loire (Loiret).

Sur le thème que vous choisirez, envoyez vos fables entre le 15 septembre et le 15 décembre à la commune de Châteauneuf-sur-Loire  
[bibliotheque@chateauneufsurloire.fr](mailto:bibliotheque@chateauneufsurloire.fr).

<https://bibliotheque.chateauneufsurloire.fr/>

Pour participer au concours voir le règlement sur le site de la bibliothèque de Châteauneuf-sur-Loire.

Si vous souhaitez des renseignements

Olivier Goussard, conseiller municipal

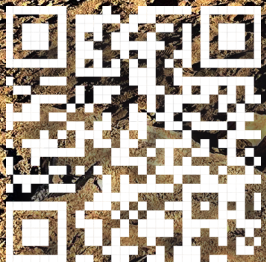
[olivier.goussard@yahoo.fr](mailto:olivier.goussard@yahoo.fr)

# 1 an après le séisme, reconstruisons l'accès à l'éducation dans les zones les plus touchées !

## Rentrée Solidaire



MAROC  
2024-2025



### Participez en ligne

[rentreesolidaire.org](https://rentreesolidaire.org)



@solidLaique  
#RentréeSolidaire



Solidarité  
Laique

En partenariat avec



Avec le soutien de

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*